

Assemblées
SB/MC

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 12 décembre à 18h30 et par écrit le 5 décembre 2024, se sont réunis au nombre de 44 dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49.

Etaient présents :

André SANTINI	Tiphaine BONNIER	Louis DORANGE
Thierry LEFÈVRE	Etienne BÉRANGER	Claire GALLIOT
Fanny VERGNON	Kathy SIMILOWSKI	Caroline MILLAN
Philippe KNUSMANN	Nicole BERNADET	Guillaume LEVY
Fabienne LIADZÉ	Maria GARRIGUES	Cyrille GRANDCLEMENT
Ludovic GUILCHER	Christine OLIVIER	Didier VERNET
Edith LETOURNEL	Thibaut ROUSSEL	Martine VESSIÈRE
David DAOULAS à partir de 18h49	Marie-Hélène LE BERRE	Jean-Baptiste BART
Alain LEVY	François SINSOLIEUX	André TANTI
Arthur KHANDJIAN	Florent TRIDERA	Thibaud GLOWACZOWER à partir de 18h46
Claire SZABO	Eric KALASZ	Sophie MEREAU
Bernard de CARRÈRE	Isabelle MARLIERE	Laurent THIBAUT
Sabine LAKE-LOPEZ	Claire GUICHARD	Patrick AUFFRET
Olivier RIGONI	Stéphane FORMONT	

Etaient représentés :

Dominique GIACOMETTI par Guillaume LEVY
Corine SEMPE par Tiphaine BONNIER
Nathalie PITROU par André SANTINI
Anne-Sophie THIBAUT par Caroline MILLAN
Caroline ROMAIN par Fabienne LIADZE

Etaient absents :

David DAOULAS jusqu'à 18h49
Jean COURCELLE-LABROUSSE
Thibaud GLOWACZOWER jusqu'à 18h46
Valérie GIRAUD
Salim MOUNIR ALAOUI

Claire GALLIOT est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle accepte.

M. le Maire.- "Mes chers collègues, il est l'heure de commencer pour ne pas vous pénaliser.

En premier lieu, je voulais vous remercier pour vos témoignages de sympathie, je vous rassure, je n'ai qu'une crise de coliques néphrétiques, c'est très douloureux, cela ne touche pas le cerveau et c'est un signe de longévité. Je dis cela pour vous embêter un petit peu, cela vous amusera. Merci de votre soutien, cela veut dire qu'il faut que vous travailliez encore plus. Nous avons même reçu la thèse de doctorat de notre ami Cyrille GRANDCLÉMENT. Ce n'est pas mal, nous allons en parler plus longuement."

Appel nominal

M. le Maire.- "Avant de commencer l'ordre du jour, nous avons la détermination du quorum, Monsieur BIZOT, s'il vous plaît."

(Il est procédé à l'appel nominal.)

M. BIZOT.- "Le quorum est atteint, Monsieur le Maire."

M. le Maire.- "Le quorum est atteint. La séance est ouverte."

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire.- "Nous devons désigner le secrétaire de séance. Pour mémoire, Anne-Sophie THIBAUT avait été désignée lors du Conseil municipal d'octobre.

Qui est candidat ?"

M. LEFÈVRE.- "Claire GALLIOT."

M. le Maire.- "Claire GALLIOT est candidate. Y a-t-il d'autres candidats ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Elle est donc désignée secrétaire de séance, et invitée à prendre sa place prestigieuse."

Claire GALLIOT est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 10 octobre 2024

M. le Maire.- "Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 10 octobre.

Vous l'avez reçu. Y a-t-il des remarques ?

Approbations ?

(Intervention hors micro de M. TANTI.)

Écoutez, quand je pose une question, répondez. On dirait que l'on attend une demi-heure pour ensuite dire que l'on ne vous a pas donné la parole."

M. TANTI.- "Monsieur le Maire, j'ai levé la main."

M. le Maire.- "Mais vous êtes dans une zone d'ombre, mon pauvre TANTI. Nous répétons la question, y a-t-il des remarques sur le compte rendu ? Monsieur TANTI est candidat."

M. TANTI.- "Merci Monsieur le Maire. Page 33, je pense que je n'avais pas bu ce soir-là mais on a écrit : « ...on ne tient compte dans le Crit'Air... » Il manque un mot dans cette phrase. J'ai prononcé une phrase, il fallait mettre : « On n'en tient pas compte dans le Crit'Air »."

M. le Maire.- "Vous souhaitez cette correction. Monsieur le Directeur général ? Adopté, merci.

D'autres remarques ? Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Information sur les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Maire.- "Information sur les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Vous les avez reçues. Il n'y a pas de vote, il est pris acte de la transmission aux membres du Conseil municipal de la liste des décisions."

Il est pris acte.

Hommage à Martine VINDIX

M. le Maire.- "Mes chers collègues, nous avons appris avec une profonde tristesse, le 2 novembre dernier, la disparition de Martine VINDIX, ancienne Maire-Adjointe de la Ville, membre du Conseil d'administration du CCAS et femme très investie dans le domaine du logement social.

Femme d'engagement, de proximité et de contact, véritable citoyenne ancrée dans sa ville, dans les instances de démocratie locale, à l'image de son mandat de conseillère du quartier des Hauts d'Issy-Épinettes-Le Fort, Martine VINDIX aura surtout assumé avec passion et sérieux les fonctions de Maire-Adjointe déléguée à la Vie associative de notre municipalité de 2008 à 2014.

Tournée vers les autres, chaleureuse, humaniste, Martine VINDIX est aussi reconnue pour son engagement sans faille pour l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité. Un combat qu'elle mena au travers de ses différents mandats relatifs au logement social : Présidente de l'Amicale autonome des locataires de la résidence Jules Guesde, administratrice de Seine Ouest Habitat et Patrimoine (SOHP) et de Hauts-de-Seine Habitat et représentante des locataires au sein de l'Office d'HLM.

C'est une vraie figure isséenne qui nous a quittés, enracinée dans notre Ville, appréciée de tous ceux qui l'ont côtoyée. Une femme engagée pour Issy-les-Moulineaux, sa Ville de cœur, qu'elle chérissait passionnément.

Il vous est demandé d'observer une minute de silence."

(L'assemblée respecte une minute de silence à la mémoire de Mme Martine VINDIX.)

M. le Maire.- "Merci à vous."

Prix et distinctions

M. le Maire.- "IssyGPT, l'intelligence artificielle d'Issy-les-Moulineaux, a été récompensée à deux reprises en novembre dernier, mettant en lumière son rôle dans l'innovation au service des citoyens.

Le 13 novembre, à l'Hôtel de Lassay, elle a reçu le Prix Territoria 2024 dans la catégorie Territoires innovants. Ce prix distingue les initiatives des collectivités locales répondant à trois critères : innovation ; reproductibilité par d'autres territoires ; et bonne gestion des deniers publics.

Quelques semaines plus tard, le 28 novembre, IssyGPT a remporté un Top AI Award dans la catégorie Collectivités locales. Ces trophées, décernés par des professionnels de la communication et des études (TOP COMMUNICATION GROUP, IFOP, et OCCURRENCE), récompensent les projets d'intelligence.

IssyGPT a été lancé pour faciliter la vie des citoyens grâce à l'IA générative. Accessible via un bouton sur le site issy.com ou par SMS au 09.39.18.00.92, ce service est conçu pour fournir des réponses immédiates, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il répond à des questions variées, allant des horaires des services municipaux aux démarches administratives, en passant par les événements locaux. L'interface est intuitive et rapide, rendant l'accès à l'information simple et efficace.

On m'a donné les deux objets, remarquables : un drapeau et un totem. Félicitations à Éric LEGALE et à son équipe et à tout notre service municipal."

Inscription de deux vœux

M. le Maire.- "Nous avons reçu deux vœux de la liste Collectif Écolo et Social ainsi qu'un vœu de la majorité, déposés sur les pupitres. Leur recevabilité sera examinée en fin d'ordre du jour."

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Thierry LEFÈVRE

1. Présentation du rapport annuel d'activité de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2023

M. le Maire.- "Nous passons maintenant à l'ordre du jour stricto sensu avec la présentation du rapport annuel de l'activité de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2023, Thierry LEFÈVRE."

M. LEFÈVRE.- "Monsieur le Maire, chers collègues, il me revient de vous présenter le rapport annuel d'activité de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2023, qui est un exercice que je peux qualifier de rituel en cette période de l'année."

Le rapport annuel d'activité de la MGP rappelle les acteurs qui la composent, ses missions, ses réalisations, ainsi que ses ressources. Elle est compétente dans cinq grands domaines : l'aménagement de l'espace métropolitain ; le développement et l'aménagement économique, social et culturel ; la politique locale de l'habitat ; la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie ; la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. La MGP réunit 131 communes et 11 territoires au service de 7 200 000 habitants.

En 2023, la MGP a été pleinement mobilisée autour des axes phares suivants : le rééquilibrage territorial, l'attractivité touristique, le rayonnement économique et culturel ainsi que l'amélioration du cadre de vie.

En matière d'aménagement du territoire, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) a été adopté à plus de 96 % des suffrages lors du Conseil métropolitain du 13 juillet 2023. La Métropole a aidé de façon importante les communes avec son programme « Centres-Villes » Vivants, qui permet la revitalisation commerciale de certains quartiers. Pour aller plus loin dans la démarche, la Métropole a créé, en 2023, la foncière métropolitaine Centres-Villes Vivants, accompagnée de ses partenaires : la CCI Paris Île-de-France, la Caisse des Dépôts, la SEMMARIS, la CMA Île-de-France et le Crédit Agricole Île-de-France. L'objectif est d'acquérir 350 cellules à l'horizon 2030, soit un investissement de 140 millions d'euros sur cette période.

La Métropole continue, par ailleurs, de financer plusieurs projets au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain, le FIM, et du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique (FMIN) devenu Fonds Innover dans la Ville.

La transition écologique demeure au cœur des préoccupations de la Métropole du Grand Paris. En mai 2023, des élus de la Métropole du Grand Paris et des représentants des huit Agences Locales pour le Climat (ALEC) de l'aire métropolitaine, se sont réunis pour créer l'association Grand Paris Climat, l'objectif étant de massifier la rénovation énergétique.

Deux fonds ont été créés :

- le fonds Biodiversité, doté de 80 millions d'euros pour subventionner les projets des communes tels que la désimperméabilisation et la renaturation d'espaces, la résorption de coupures écologiques ainsi que la plantation d'arbres ;
- le fonds Énergies, provisionné à hauteur de 100 millions d'euros pour financer des projets de production d'énergie renouvelable ou de récupération locale, des réseaux de chaleur, la rénovation énergétique de bâtiments publics et des expérimentations en matière de transition énergétique.

Afin d'élargir, à l'échelle métropolitaine, le périmètre de la destination touristique, quatre orientations en matière de tourisme ont été retenues : activer une dynamique collective, mettre en valeur les activités fluviales, favoriser la découverte locale du patrimoine et des savoir-faire locaux, mettre en œuvre une stratégie d'hébergement touristique.

2023 a été une année de transition vers les Jeux Olympiques et Paralympiques. Plusieurs étapes décisives ont été franchies dans l'avancement du chantier du Centre Aquatique Olympique : les travaux des corps d'état architecturaux ont été amorcés au début de l'année ; en juin, la passerelle reliant le Stade de France a été inaugurée et décembre a été marqué par la première mise en eau du bassin.

La MGP a ainsi réaffirmé son rôle catalyseur en fédérant ses 131 communes et ses partenaires autour d'actions et de projets stratégiques d'envergure.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activité de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2023."

M. le Maire.- "Il n'y a pas de vote, simplement une prise d'acte."

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'activité de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2023.

M. le Maire.- "Je voudrais rajouter, si vous en êtes d'accord, un petit point à l'ordre du jour, nous avons signalé le nouveau diplôme et M. Cyrille GRANDCLÉMENT m'a remis la thèse de doctorat qu'il vient d'obtenir sur les *Aides de l'État et la fiscalité des États membres. Étude en vue d'une convergence fiscale au sein de l'union Européenne*. J'ai une thèse qui ressemble un peu à cela, Monsieur GRANDCLÉMENT. Je serais heureux que l'on en parle et que la presse locale, Monsieur Point d'Appui, lui consacre un article. Tout ce qui honore des gens de notre assemblée est méritoire. Merci à vous, si vous en êtes d'accord."

II – RELATION AVEC GRAND PARIS SEINE OUEST – Philippe KNUSMANN

2. Présentation du rapport annuel d'activité de l'Établissement Public Territorial GPSO pour l'année 2023

M. le Maire.- "Deuxièmement, présentation du rapport annuel de l'activité de l'Etablissement Public GPSO, Monsieur KNUSMANN."

M. KNUSMANN.- "Nous avons reçu, comme l'article L.5211-39 du CGCT l'impose, le rapport d'activité de GPSO pour l'exercice 2023. C'est un rapport, comme à son habitude très complet, qui sur près de 80 pages décrit de façon très illustrée, avec énormément de chiffres, l'activité de cet établissement pour l'exercice passé ; ces chiffres devant permettre à chacun d'entre nous, selon ses préférences ou ses secteurs d'attribution, de retrouver tout ce qui le concerne.

Ce rapport souligne la dynamique de la coopération intercommunale, sa motivation et l'efficacité de l'action publique locale avec la concertation qui l'accompagne.

Dans un contexte d'inflation, toujours soutenue à près de 5 %, le budget de fonctionnement de GPSO a connu une forte dynamique de ses dépenses en 2023, couvertes heureusement par la croissance des recettes, notamment fiscales.

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui représentent 230 millions d'euros, sont en augmentation par rapport à 2022, de l'ordre de 4,2 %, les dépenses réelles d'investissement quant à elles s'élevant à 42,3 millions d'euros, un peu inférieures à celles de 2022. Elles ont principalement porté sur la compétence voirie à hauteur de 39 % d'entre elles, suivie de l'éclairage public à hauteur de 20 % et des espaces verts à hauteur de 14 %.

Les recettes de l'établissement démontrent une dynamique exceptionnelle, qui se reflète dans l'augmentation du produit TEOM, plus 2,7 millions d'euros, et des autres taxes ménages que perçoit GPSO indirectement à travers le Fonds de compensation des charges financières, le FCCT, plus 4,8 millions d'euros. La cotisation foncière des entreprises, la CFE, quant à elle enregistre toujours un dynamisme de plus 2,1 millions d'euros, mais comme vous le savez, elle ne bénéficie pas entièrement à GPSO puisque les deux tiers sont reversés à la Métropole du Grand Paris.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 270 millions d'euros.

Un autre fait marquant de cet exercice a été l'élaboration du PLUi que le Conseil territorial de GPSO a approuvé hier à la quasi-unanimité, puisque nous n'avons enregistré que 3 abstentions et un vote contre, avec surtout l'avis favorable qui a été rendu par la Préfecture faisant du PLUi de GPSO le premier PLUi adopté des territoires des Hauts-de-Seine. Nous avons eu souvent l'occasion de présenter l'importante concertation durant ces trois années de travail, concertation à laquelle vous avez été largement associés et à laquelle vous avez aussi largement participé.

De nombreux chantiers par ailleurs ont été menés sur les huit Villes pour moderniser et faire évoluer qualitativement l'espace public et mettre en place des zones de circulation apaisées et sécurisées afin de faciliter la circulation des usagers.

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), de son côté, a illustré l'ambition renouvelée de GPSO de lutter contre le réchauffement climatique, d'accélérer la transition énergétique, d'améliorer la qualité de l'air et de maintenir un cadre de vie de qualité pour tous ; cadre de vie de qualité d'ailleurs qui avait été souligné par tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du PLUi et qui souhaitaient conserver cette qualité voire l'améliorer.

GPSO a également adopté, en février dernier, son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, qui a pour objectif la réduction de 15 % de la quantité de déchets produite sur le territoire d'ici 2030, par rapport à 2010, ce qui représente 385 kg par habitant en 2021, et 329, donc en réduction, en 2030. L'objectif est donc de limiter la production de déchets, en amont des autres gestes essentiels de tri et de recyclage.

Poumon vert de la petite couronne francilienne, GPSO œuvre également à préserver et à développer son patrimoine arboré et ses espaces verts et procède à la desimperméabilisation de l'espace public. Cette action a porté cette année sur 12 800 mètres carrés qui ont pu être ainsi végétalisés au travers de 37 opérations sur l'ensemble du territoire.

Le soutien également apporté à Seine Ouest Entreprise et Emploi a pour but de faciliter l'insertion sur le marché de l'emploi de tous les publics. Enfin, l'appui qui n'est pas négligeable non plus de l'intercommunalité aux bailleurs sociaux s'est concrétisé *via* la garantie d'emprunts accordée par GPSO à hauteur de 46 millions d'euros pour la réalisation de 16 opérations portant sur 601 logements sociaux, et l'octroi de 1 million de subventions territoriales pour la réalisation de huit autres opérations comportant 600 logements sociaux.

Il vous est donc demandé de prendre acte du rapport d'activité en vous invitant à vous y reporter car c'est un document très complet et comportant des chiffres intéressants."

M. le Maire.- "Merci Monsieur l'adjoint. Il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte."

Mme VESSIÈRE.- "On ne peut faire aucun commentaire, Monsieur le Maire ?"

M. le Maire.- "Faites un commentaire, madame."

Mme VESSIÈRE.- "Le commentaire sera court. D'ailleurs, il a quand même été dit hier soir que le PLUi a coûté 2,5 millions, moyennant une subvention dérisoire de l'État alors que c'était une obligation, je crois que ce point n'est pas inintéressant.

On peut regretter qu'après l'enquête publique et les modifications –il y en a quand même eu qui d'ailleurs n'étaient pas parfaitement lisibles hier, il a fallu quand même poser quelques questions–, ce PLUi n'a pas été présenté dans chaque Ville. Je sais bien que la loi ne l'exigeait pas, mais finalement, afin d'être un peu réaliste et concret face aux habitants, cela n'aurait peut-être pas été une mauvaise idée. Je crois même que le commissaire-enquêteur l'avait souligné dans l'enquête publique.

Le FCCT est intéressant mais finalement, les habitants aimeraient savoir quelle est la participation de la Ville au FCCT parce que c'est quand même abscons pour un habitant isséen ou d'une autre commune d'ailleurs. Finalement, ce FCCT a évolué et il a surtout été dit hier soir que la loi de financement n'ayant pas été votée, on va se confronter à une difficulté qui fait que la CFE ne reviendra pas à l'EPT, tout au moins dans un premier temps. Il faudra donc attendre et, pour l'instant, entre 23 et 25 millions restent en suspens et ne sont pas versés à l'EPT.

Il est vrai que ce rapport est très bien fait mais évidemment, chaque habitant d'une Ville doit un peu y chercher ses petits. Vous auriez pu souligner que dans les 24 opérations de soutien au logement social pour 1 200 logements, 203 sont quand même installés à Issy-les-Moulineaux, ce qui est une bonne chose."

M. le Maire.- "Vous avez terminé ?"

Mme VESSIÈRE.- "Oui."

M. le Maire.- "Merci, il n'y a donc pas de vote, nous prenons acte."

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel 2023 de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest.

III – EXPLOITATION DE MARQUES DE LA VILLE – Philippe KNUSMANN

3. Approbation du contrat de licence des marques de la Ville à conclure avec la société SMART GOOD THINGS HOLDING

M. le Maire.- "Point n° 3, Monsieur KNUSMANN, l'approbation du contrat de licence des marques de la Ville à conclure avec la société Smart Good Things Holding."

M. KNUSMANN.- "Merci Monsieur le Maire. Cette délibération comporte deux volets, un premier éducatif et un deuxième solidaire, le point commun de ces deux volets étant Tony PARKER. Vous le connaissez tous, il est considéré comme le meilleur basketteur français de tous les temps même s'il a fait une grande partie de sa carrière à succès aux États-Unis.

Il s'est rapproché de la Ville pour proposer d'établir un double partenariat visant à former les leaders de demain au travers des valeurs du sport et à développer une plateforme numérique innovante destinée à permettre aux Isséens de financer des actions sociales et solidaires.

Sur le premier volet éducatif, Tony PARKER, lui-même, a tenu une conférence de presse le 10 octobre dernier pour annoncer l'ouverture, en janvier 2025 au sein de la Cité des Sports de la Ville, du campus TONY PARKER contre loyers bien entendu versés à la Semop par la société Smart Good Things, qui est la société exploitante de l'image de Tony PARKER.

Ce campus, dans un premier temps, dès le début 2025, dispensera des formations aux métiers du management, aux collaborateurs d'entreprises isséennes et franciliennes et proposera, dans un deuxième temps, à la rentrée 2025-2026, un cursus initial pour des étudiants, sur des programmes de type Master et Bachelor. Les valeurs du sport, (esprit d'équipe, solidarité, rigueur, respect du partenaire, respect de l'adversaire, de l'autre de façon générale), seront privilégiées dans le projet pédagogique développé par Tony PARKER et ses partenaires, des entreprises de la Ville, la société SGT, que l'on a citée, et la société Lucie. Cette dernière entreprise, mandatée par la SGT, pour la partie éducative du projet, est dirigée par l'ancienne directrice du développement d'Acadomia qui a exercé pendant douze ans, ce qui constitue une garantie de sérieux et de rigueur.

Le financement de ce projet est totalement assuré par des partenaires privés de Tony PARKER, ce seront les contributions des entreprises, les droits d'inscription des étudiants et les recettes issues du contrat de licence dont nous allons parler auquel Intermarché, Orange, Coca-Cola et Microsoft, pour ne citer qu'elles, ont déjà donné leur accord. La Ville ne donnera pas un euro dans cette opération.

Sur la partie solidaire maintenant, Tony PARKER et la SGT développent une plateforme numérique permettant aux Isséens de financer des actions sociales et solidaires. Concrètement, vous connaissez la formule, les Isséens qui achèteront sur un site dédié des cartes prépayées auprès des commerçants et enseignes référencés, bénéficieront à chaque achat d'une remise commerciale entre 2,5 et 29 %, qui sera convertie automatiquement en épargne affectée à l'économie sociale et solidaire.

La société SGT se rémunère en conservant une partie de la commission versée par les enseignes commerciales à chaque transaction et affectée à l'exploitation du campus TONY PARKER. Vous voyez comment le lien est établi entre les deux volets de cette opération.

La seule contrepartie qui sera demandée à la Ville est l'utilisation de la marque de cette dernière dans le processus de financement des actions sociales et solidaires. Il est donc proposé que la Ville conclut, à titre expérimental pour un an avec la SGT Holding un contrat de licence de marque. Ce type de contrat est un contrat par lequel le titulaire d'une marque confère à un tiers le droit d'apposer cette marque sur des produits et des services. De nombreuses collectivités recourent déjà à ce montage juridique. J'en citerai quelques-unes, qui ne sont pas parmi les plus petites : Paris, Lyon, Nice, Saint-Tropez, Deauville, Brive, Courchevel, Angers, Montpellier, le Département des Vosges notamment.

Ce modèle de contrat, sans risque financier pour la collectivité, génère également à son profit des redevances. Ainsi la Ville de Paris exploite à elle seule 78 marques. Quand, par exemple, vous achetez une boîte de chocolats Lindt et que figure sur cette boîte une vue des Champs-Élysées, une redevance est due à la Ville de Paris au titre de ce contrat de licence de marque. Ce n'est pas un phénomène nouveau, mais usuel. Autres exemples, le Conseil départemental des Vosges a créé une marque territoriale *Je vois la vie en Vosges*, ou la Ville de Deauville, qui a déposé des marques en France, en Chine, au Japon, au Brésil, en Inde, et qui consent presque à chaque Conseil municipal des licences d'exploitation.

En vertu par ailleurs de l'article L.711-1 du Code de la propriété intellectuelle, la Ville d'Issy-les-Moulineaux avait déposé dès 1996, deux marques verbales auprès de l'INPI : *Ville d'Issy-les-Moulineaux* et *Issy l'audacieuse* ainsi qu'une marque figurative avec le logo de la Ville. Ces marques viennent d'être redéposées en décembre.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le contrat de licence des marques de la Ville à conclure avec Smart Good Things Holding et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer."

M. le Maire.- "Merci Monsieur l'adjoint. Vous avez la parole."

M. VERNET.- "Monsieur le Maire, Monsieur le Maire-Adjoint, merci pour ces explications. Je crois que mes commentaires ne portent pas du tout sur les finalités de l'opération et l'image de Tony PARKER mais sur le contrat de licence qui est proposé. Il me semble qu'il présente quelques imperfections qui devraient être corrigées. D'abord, il est évoqué une licence exclusive qui limite la capacité de la Ville à garder strictement l'usage de ses marques à ces besoins institutionnels. Cette expression « besoins institutionnels » peut être restrictive et nous poser quelques difficultés. En particulier, un certain nombre d'activités avec Issy Média ne sont absolument pas mentionnées et pourraient être en conflit avec cette clause. En termes d'interaction avec d'autres activités, il n'est pas mentionné non plus comment ce projet s'articule avec le Centre de formation professionnelle dans les métiers du sport, qui est déjà implanté sur la Ville, et avec lequel il pourrait y avoir des conflits d'intérêts.

Ensuite, vous présentez ce contrat comme un contrat expérimental pour une durée d'un an. Or le texte du contrat stipule qu'au bout d'un an, le licencié, (donc la société Smart Good Things) dispose de la faculté d'exiger la reconduction de ce contrat, à la condition qu'il ait rempli leurs obligations, ce qui ne paraît pas insurmontable. En fait, je crains que ce contrat ne soit pas expérimental au moins tel qu'il est écrit. C'est pour cela qu'il me semblerait nécessaire de supprimer cette partie de phrase donnant cette faculté d'exiger la reconduction du contrat.

Enfin, il est mentionné la rémunération annuelle qui est proposée, et pour laquelle il existe une franchise de 500 000 euros, ce qui pour une mise en place est tout à fait compréhensible. Cependant, la formulation qui est indiquée ne mentionne absolument pas qu'il s'agit d'une franchise limitée aux douze premiers mois d'exploitation de la licence. Pour se prémunir de ces risques, il me semblerait nécessaire que la formulation soit corrigée. Je ne prétends pas être un expert juridique, je ne sais pas si c'est l'objet du débat ici de rentrer dans des détails de ce type, mais il me semble problématique de valider un contrat qui pourrait nous engager plus loin que nous ne l'aurions voulu. C'est pour cela, si vous le voulez bien, que l'on pourrait ajourner cette délibération pour avoir l'avis d'un expert sur les points que j'ai mentionnés et savoir s'il y a un risque pour la Ville. Je vous remercie."

M. le Maire.- "Merci, d'autres questions ? Aucune. Monsieur KNUSMANN, pouvez-vous répondre dans le détail, en précisant, bien sûr, que des juristes ont travaillé sur ce dossier ?"

M. KNUSMANN.- "Oui, cela mérite déjà d'être dit. Sur l'éventuel conflit d'intérêts avec un autre organisme de formation à caractère sportif, je ne sais pas si on peut parler de conflit d'intérêts : qu'il y ait une concurrence entre deux organismes, pourquoi pas, mais on n'est pas dans la notion de conflit d'intérêts, telle qu'on la connaît dans le Code général des collectivités territoriales.

Sur la durée de l'expérimentation, vous avez indiqué qu'à l'issue de cette année, le prestataire avait la faculté d'exiger un certain nombre de choses mais comme vous le dites vous-même, avoir la faculté ne veut pas dire que nous répondrions à cette exigence, cela reste une possibilité. Si la période d'essai, telle quelle figure dans la délibération, qui est quand même l'acte supérieur à ce contrat, ne donne pas satisfaction, nous serions parfaitement en droit de résilier ou de ne pas poursuivre l'expérimentation. Je crois que sur ce point-là, vous pouvez être rassuré."

M. VERNET.- "Le mot difficile, c'est le mot « exiger »."

M. KNUSMANN.- "Oui, mais avant, il y a le mot « faculté »."

M. le Maire.- "D'autres questions ? Avons-nous répondu à vos questions, Monsieur le conseiller ?"

M. KNUSMANN.- "Nous vérifierons les points avec les juristes, mais ils l'ont déjà été."

M. le Maire.- "Avec réponse rapide, comme nous l'exigeons nous. Là, il est marqué « exiger ». Nous passons au vote, si vous en êtes d'accord. »

M. AUFFRET.- "Monsieur le Maire, s'il vous plaît."

M. le Maire.- "J'ai demandé tout à l'heure qui allait prendre la parole, une seule personne a eu la courtoisie de le faire, et aussitôt après, le tortillard arrive en disant : moi, j'ai oublié ma valise. Alors qui veut prendre la parole encore ?"

M. AUFFRET.- "Le tortillard vous demande la parole, Monsieur le Maire."

M. le Maire.- "Pourquoi vous n'avez pas demandé la parole tout à l'heure ?"

M. AUFFRET.- "J'ai fait signe mais c'était peut-être un peu tard."

M. le Maire.- "Merci de le concevoir."

M. AUFFRET.- "Je voudrais savoir si l'Académie démarrera vraiment en janvier, avez-vous cette confirmation ?"

M. KNUSMANN.- "Oui, bien sûr. Janvier 2025, aspect formation professionnelle et, à la rentrée 2025-2026, la partie universitaire entrera en fonctionnement."

M. le Maire.- "D'autres questions ?"

Nous passons au vote, si vous en êtes d'accord. Qui est favorable ?

Avis contraires ? Quatre. Abstentions ? Quatre.

Adopté. Vous avez raison, nous serons vigilants puisque c'est une matière nouvelle pour nous, mais qui illustre bien l'image que notre Ville porte et qui peut, là encore, servir la cause commune."

Le Conseil municipal :

APPROUVE le contrat de licence des marques de la Ville à conclure avec la société SMART GOOD THINGS HOLDING.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de licence des marques de la Ville.

PRECISE que les recettes correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Ludovic GUILCHER ne prend pas part au vote de cette délibération.

Adopté par 39 voix

Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

Ont voté contre : 4 : Didier VERNET, Laurent THIBAUT, Sophie MEREAU, Patrick AUFFRET.

IV – FINANCES – Édith LETOURNEL

4. Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025

M. le Maire.- "Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025 avec tout d'abord, la présentation du DOB par Édith, deuxièmement, le débat sur les orientations, et troisièmement, le vote prenant acte du rapport et du débat, selon la réponse ministérielle du 18 octobre 2016 : « L'assemblée délibérante doit procéder à un vote afin de prendre acte de l'existence du rapport et de la tenue du débat. ». C'est amusant, il n'y a pas de vote mais il faut procéder à un vote afin de prendre acte de l'existence du rapport et de la tenue du débat. Édith, vous avez la parole."

Mme LETOURNEL.- "Merci Monsieur le Maire."

Je vais vous exposer le contenu de ce rapport d'orientation budgétaire, que vous avez reçu il y a déjà quelques jours dans le cadre de notre débat, conformément à la loi et selon l'article L.2312-1 du Code général des collectivités locales.

Nous allons, par l'intermédiaire de quelques diapositives, situer les différents éléments dans le contexte. Comme souvent dans ce genre d'exercice, nous devons prendre en compte le contexte environnemental, le contexte économique, et particulièrement celui de la France. Comme vous l'avez constaté en 2024, l'inflation a baissé et elle est passée sous la barre des 2 % pour la première fois depuis trois ans, ce qui est une bonne nouvelle. Pour autant, nous notons des augmentations de charges soit liées à des contrats pluriannuels ou tout simplement parce que les dépenses que nous enregistrons ne sont pas strictement calées sur l'inflation.

La croissance en France est attendue autour de 1 % en 2024. C'est modeste mais c'est quand même une croissance qui n'est pas nulle, c'est encourageant. Par ailleurs, la baisse des taux d'intérêt de la BCE a commencé à mi-année, en juin 2024, permettant d'assouplir un certain nombre de règles, notamment que les taux d'intérêt baissent pour les emprunts à la fois des entreprises et des particuliers ; sujet que nous surveillons particulièrement dans le cadre des droits de mutation liés aux opérations immobilières.

Cependant, les nouveautés de l'année, qui sont renforcées depuis cet automne, concernent le déficit public qui est devenu un important sujet national puisqu'il pourrait dépasser même les 6 % du PIB en

fin d'année, compte tenu de la situation délicate dans laquelle nous sommes. La dette atteint 112 % de notre PIB, ce qui est effectivement très élevé et qui engendre une charge de la dette très élevée.

Comme vous le savez, dans ce contexte, la semaine dernière, nous avons vu le rejet du projet de la loi de Finance, la censure du gouvernement et nous sommes dans l'attente de la nomination, peut-être ce soir, d'un nouveau Premier Ministre en vue d'un nouveau gouvernement. Dans l'intervalle, une loi spéciale est en cours d'adoption, elle a été présentée hier au Conseil des ministres. Elle permettra de gérer une transition. C'est un processus assez nouveau, même s'il est prévu. En tout cas, cela va permettre d'assurer une certaine continuité avec malgré tout des limites compte tenu de la complexité de notre système de financement public au sens large. Voilà pour le contexte.

Je viens d'évoquer le rejet du PLF, cela a des conséquences concrètes par rapport aux hypothèses que nous avons ébauchées dans le rapport d'orientation budgétaire. Évidemment, certaines choses peuvent être remises en question, en tout cas, nous attendons des éléments complémentaires qui n'arriveront que début 2025, ce qui ne va pas simplifier les choses pour voter notre budget. Néanmoins il faut faire avec.

Pour autant, nous avons donc pris des hypothèses qui sont exposées ici :

- Sur le coefficient de revalorisation des bases forfaitaires, indexées sur l'inflation, c'est classique, il est attendu un peu moins de 2 % ;
- Nous avons retenu également l'hypothèse d'un prélèvement supplémentaire sur les recettes de fonctionnement de la commune, pour contribuer au redressement des finances publiques. C'est le fameux fonds de réserve d'atténuation de 3 milliards d'euros, qui a fait l'objet de discussions avec le Gouvernement sans pour autant qu'un montant ait été statué puisqu'entre-temps le Gouvernement n'est plus aux manettes. Nous l'avons intégré dans notre rapport mais, pour l'instant, nous ne savons pas s'il y aura une nouvelle version de ce prélèvement supplémentaire.
- Ce qui est acquis, c'est la poursuite de la réforme des indicateurs financiers des fonds de péréquation qui peuvent avoir une incidence plus défavorable pour la Ville. Nous connaissons déjà en particulier ce taux, car il s'agit d'intégrer les droits de mutation dans le potentiel fiscal de la Ville. Depuis 2022, date de la mise en œuvre de cette réforme, nous savons que cela a une incidence négative pour la Ville ;
- Un point est probablement acquis mais sans savoir dans quelle proportion, ce sera effectivement une diminution du soutien de l'État aux investissements des collectivités locales, là aussi discuté dans le cadre du PLF de 2025, en particulier la diminution du Fonds vert.

Voilà les hypothèses, dont quelques-unes sont incertaines, sur lesquelles nous nous sommes basés.

Si nous passons à l'exécution du budget 2024, comme je le disais tout à l'heure, en 2024, nous avons déjà connu une baisse de l'inflation significative, il faut le reconnaître comparativement à 2023, mais avec des niveaux de prix qui restent relativement élevés. Même si cela ne nous impacte pas fondamentalement, l'effet constaté de la crise immobilière est quand même un sujet qui nous préoccupe. Monsieur le Maire nous le dit régulièrement, nous sommes quand même dans une Ville qui bénéficie d'une attractivité sans égale, en tout cas bien meilleure que d'autres Villes, ce qui nous permet de garder une dynamique sur le plan des investissements, sur le plan des implantations immobilières. Néanmoins, force est de constater, nous le verrons tout à l'heure, que les recettes liées aux droits de mutation baissent par rapport aux années précédentes, les taux d'intérêt élevés impactant la dynamique du marché immobilier.

Les dépenses de fonctionnement en 2024 ont été touchées indirectement par les mesures gouvernementales déjà connues. Les recettes de fonctionnement, globalement, ont quand même bénéficié d'une hausse liée à la dynamique fiscale, à la taxe foncière et la taxe d'habitation des résidences secondaires, ce qui permet de compenser la baisse des droits de mutation.

Sur cette diapositive, vous voyez de nombreux graphiques, il s'agit des recettes de fonctionnement. Comme dans le rapport d'orientation budgétaire, on voit que les recettes de fonctionnement en projection 2024 devraient évoluer légèrement à la hausse, à 170 millions d'euros, c'est une petite hausse de 0,7 %.

Cela s'explique par différentes variations, d'une part, les produits et services qui devraient être en baisse, du fait principalement d'un niveau de recettes inférieur aux prévisions pour le service de la petite enfance. Cela ne veut pas dire qu'il y a moins d'activités mais une fluctuation dans les recettes enregistrées sur ce poste.

Comme je le disais, les impôts et taxes ont augmenté de 1 million d'euros par rapport à 2023. Cela est lié à la revalorisation des valeurs locatives qui étaient assez hautes, telles que définies pour 2024, à 3,86 %, sachant que les taux d'imposition n'ont pas augmenté.

Par ailleurs, la taxe de séjour a atteint un niveau comparable à 2023, soit 1,2 million d'euros. Il y aura un petit plus en 2025, lié aux Jeux Olympiques étant donné qu'il y a un décalage d'un semestre dans la perception de ces taxes. Le petit « bonus », lié à la fréquentation des hôtels pour les Jeux Olympiques, ne sera enregistré qu'en début 2025.

Par ailleurs, les taxes sur la publicité extérieure sont de l'ordre de 320 000 euros, cela fluctue moins et reste dans des proportions bien moindres.

Un point est à mentionner dans « Autres produits », qui augmentent de 2 millions. Ils ne sont pas mentionnés ici mais il faut retenir des recettes particulières, d'une part, pour le bail de location d'une partie de Mimoun pour 1,7 million et, d'autre part, pour les locaux loués à GPSO pour 340 000 euros, ce qui correspond à deux années de location.

Voilà pour les principaux postes de recettes.

Nous allons passer aux charges. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,9 % en 2024, c'est-à-dire une hausse de 2,8 millions d'euros. Ces charges de fonctionnement sont constituées, d'une part, des charges à caractère général qui sont relativement stables par rapport à 2023, malgré effectivement des dépenses supplémentaires. Des changements de périmètre expliquent également ces variations car, de mémoire, les tickets-restaurants sont reclassés en dépenses de personnel, dépenses RH. Vous avez d'autres éléments d'explication sur ces charges, en particulier, le FSRIF qui est en légère baisse pour des raisons de plafonnement et de péréquation un peu réajustées et le FPIC qui reste stable. Je ne vais pas trop dans les détails. Il faut aussi noter des baisses sur les subventions en 2024 par rapport à 2023 d'environ 700 000 euros. Donc voilà pour les dépenses de fonctionnement.

Un mot sur les charges Ressources humaines, que vous voyez en rouge, elles sont relativement stables, elles augmentent légèrement néanmoins, moins que prévues au budget, là aussi. Comme les années précédentes, nous avons effectivement des difficultés de recrutement, donc des décalages d'embauche et des postes vacants, ce qui explique que l'ensemble du budget ne soit pas utilisé. Le taux de réalisation du budget est de 96,5 %.

Pour autant, dans ces dépenses RH, nous avons pris en compte en 2024 les impacts de revalorisation du point d'indice et de l'augmentation des taux de cotisation de caisse de retraite pour environ 600 000 euros, ainsi que des embauches de personnel en interne dans l'équipe informatique puisque nous changeons de formule d'organisation, et la montée en charge progressive de la police municipale déjà évoquée l'année dernière.

Pour autant, tout cela ne pénalise pas, mais permet de conserver un niveau de dépenses de ressources humaines qui reste relativement bas par rapport aux autres Villes de notre strate. Quand on établit des comparaisons avec des villes équivalentes en taille à Issy-les-Moulineaux, notre positionnement est effectivement bien inférieur. Donc cela mérite d'être salué et cela contribue évidemment à l'efficacité et à la santé financière de la Ville, même si ce n'est pas, notamment pour les recrutements non pourvus, l'objectif visé. Voilà pour les charges.

Nous passons à la capacité d'autofinancement, c'est-à-dire la somme de tout cela. Elle fait apparaître une projection 2024 en épargne nette de 18 millions d'euros. Je précise tout de suite que pour avoir le véritable résultat, il faut enlever les amortissements. On n'en parle pas souvent mais c'est quand même une charge, qui en pratique n'est pas loin de 10 millions d'euros. On devrait aboutir à un résultat de la section de fonctionnement entre 8 millions et 8,5 millions, donc inférieur. Ce n'est pas noté dans le document mais que je vous l'indique en complément. Comme dans tous les résultats, on doit intégrer les amortissements de nos équipements, ce qui effectivement conduit à un résultat de la section de fonctionnement qui serait compris entre 8 et 8,5 millions.

Cela permet d'aboutir à un excédent cumulé de fonctionnement de 33,5 millions.

Voilà pour la partie autofinancement qui permet la transition avec l'investissement.

Nous avons énormément d'investissements depuis plusieurs années, en particulier sur la période 2021-2023. Comme indiqué dans le rapport, Issy a investi en moyenne 42 millions par an, il faut pouvoir les financer et l'excédent généré, le résultat excédent de 18 millions en particulier, va contribuer à financer ces investissements. Voilà donc pour cette capacité d'autofinancement.

Sur la diapositive suivante, c'est un petit point habituel sur la dette. La courbe n'est pas très haute mais en terme de montant, elle est autour de 10 millions. Elle a augmenté consécutivement à un emprunt de 10 millions qui a été étalé sur 2023 et 2024. Cela nous conduit à une dette très limitée et affichée à 10,9 millions. C'est un niveau très bas qui correspond à une capacité de désendettement équivalente à cinq mois, ce qui est bien en deçà des ratios habituels donnés pour notre Ville qui sont plutôt de sept, huit années.

Pour 2024, voici donc un bilan qui semble bien s'engager, et qui reflète, comme les années précédentes, la volonté de continuer à bien gérer nos finances tout en assurant une qualité de services auprès de nos concitoyens avec un programme d'investissement sous contrôle, mais qui reste ambitieux.

Pour 2025, nous allons poursuivre dans cette voie avec l'idée de chercher toujours et encore à préserver notre capacité d'épargne puisque c'est elle qui nous permet de financer nos futurs projets d'investissement, en particulier ceux qui sont lancés. Pour cela, il faut maîtriser nos dépenses de fonctionnement pour absorber différents effets, ceux de l'inflation, de la crise immobilière pour partie et en particulier, des mesures gouvernementales dont nous ne connaissons pas encore tous les aspects.

Ceci va nous conduire autant que faire se peut, à revoir le cadencement, quand cela est possible ou pertinent, des opérations d'investissement en cours, donc des projets déjà lancés et prioriser les futurs projets d'investissement sur lesquels il commence à y avoir des réflexions.

Bien évidemment, nous allons chercher à optimiser toutes les sources de financement, et il faudra peut-être recourir à l'emprunt dans un contexte où les taux d'intérêt d'ailleurs auront baissé courant 2025. Encore une fois, le mot optimisation reste pleinement d'actualité.

Vous voyez ici les hypothèses prises à ce stade, sur ces recettes de fonctionnement, nous allons appliquer le coefficient de revalorisation des valeurs locatives de 1,5, c'est un chiffre qui vient d'arriver assez récemment, comme souvent courant décembre. Et 1,5 %, cela n'a rien à voir avec les 3,8 % dont nous parlions tout à l'heure, c'est donc une bonne nouvelle pour les ménages, les foyers fiscaux. Cela signifie que nous aurons une augmentation plus modérée. Cependant, nous avons le dynamisme des bases qui nous permet de bénéficier, au gré des évolutions des constructions –en particulier Cœur de Ville qui va avoir un impact positif, avec un effet année pleine–, des volumes et du montant de taxes perçues.

Bien évidemment, comme cela a déjà été indiqué ici même lors d'un précédent Conseil, il n'y a pas de variation des taux appliqués pour la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ces taux restent inchangés.

La diapositive suivante propose un petit zoom sur les droits de mutation. Vous voyez que la courbe est plutôt descendante. On a connu des années fastes en 2018, et même en 2019 et 2020, mais après la période covid, elle est descendue et là, elle est vraiment à un niveau très bas. Nous faisons, à ce stade, une prévision d'à peine 4 millions d'euros pour 2025, compte tenu des précautions que l'on doit prendre sur le niveau d'activités enregistrées. Je crois que les spécialistes de l'immobilier s'accordent pour dire que 2025 ne sera pas encore une année de pleine et totale reprise dans le domaine immobilier. Donc voilà pour les DMTO.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, au sens large, nous pensons raisonnablement que les différentes hypothèses données restent une estimation mais elles nous permettent de commencer à construire notre budget. Les produits des services devraient rester stables par rapport à 2024, il y a bien sûr toujours des variations mais cela ne devrait pas globalement varier en 2025 par rapport à 2024.

Sur la taxe de séjour, comme je vous le disais tout à l'heure, on escompte un petit bonus lié à cet effet Jeux Olympiques. Sur l'électricité, c'est une reconduction à l'identique ainsi que pour la taxe locale sur la publicité extérieure, qui sont des montants plus faibles mais qui sont à identifier dans l'ensemble de nos recettes.

La diapositive suivante présente les dépenses de fonctionnement, hors masse salariale dans un premier temps. Vous voyez un effet mécanique de reclassement des charges des titres de restaurant pour environ 1 million d'euros, qui vont être déplacées des charges à caractère général dans les dépenses de personnel. Cela ne change pas le fond du sujet, les dépenses en elles-mêmes, mais cela les reclasse, ce qui explique cette variation.

Comme je l'évoquais tout à l'heure, du fait de la réforme des indicateurs de péréquation, nous nous attendons à une hausse de notre contribution en 2025. Nous escomptons le FCCT, qui fait partie de notre contribution en liaison avec GPSO, à 33,2 millions sur la base des informations estimées. Et les subventions seraient effectivement autour de 14 millions d'euros en légère hausse.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, ce budget restera maîtrisé mais il sera un peu en hausse pour différentes raisons que l'on peut comprendre, d'une part, des effets année pleine de certaines dépenses. C'est le troisième point : effet année pleine de la refonte du régime indemnitaire pour fidéliser les agents notamment. Ce système IFSE est attendu pour environ un million d'euros parce qu'il a été mis en application en fin d'année ; le temps de le mettre en place, c'est effectif à partir de novembre 2024 d'où un effet année pleine en 2025. Les différentes mesures sur la retraite notamment vont engendrer une hausse de 700 000 euros des dépenses de fonctionnement, cela correspond à des dépenses contraintes liées à des mesures gouvernementales. Il faut également souligner des effets particuliers locaux, si on peut dire, sur les services que nous renforçons que ce soit la police municipale et le département informatique, comme cela a été engagé depuis 2023 ou 2024. Donc voilà pour les dépenses de personnel.

Une présentation beaucoup plus détaillée, très bien faite, est dans le rapport et vous donne les variations, la pyramide des âges. Elle permet d'avoir, en toute complétude et transparence, les informations utiles pour apprécier l'ensemble de ces dépenses de personnel.

Ensuite, voilà une synthèse des différents projets d'investissement qui, comme souvent, s'étalent sur plusieurs années, ce sont des programmes importants :

- Vous voyez donc en première ligne la réhabilitation et l'extension du gymnase Mimoun, qui a commencé en 2022 voire 2021, et va se terminer en 2025 pour 3,6 millions ;
- À l'inverse, le groupe scolaire des Épinettes a démarré en 2023 mais les dépenses les plus importantes seront constatées surtout en 2025 et 2026, tout simplement parce que le chantier démarre et qu'il va s'intensifier dans les 18 à 24 mois qui viennent. Cela aura un impact fort sur les dépenses d'investissement. C'est le projet phare des années 2025 et 2026 ;

Dans le tableau en dessous, sont inscrits les montants des subventions pressenties puisque tous nos programmes font l'objet de demandes de subvention auprès de différentes entités publiques, que ce soit le Département, la Région, voire la MGP, qui peuvent concourir au financement de ces ouvrages.

- Ensuite, les aménagements des locaux de Sainte-Lucie sont en cours et vont se terminer en 2025 ;
- La réfection de la halle des Épinettes est également en cours et va s'achever en 2025 ;
- La végétalisation des cours d'école, qui a déjà été engagée, il s'agit d'une seconde vague, la première ayant couvert trois écoles de mémoire en 2022 et 2023. Nous allons engager un programme de végétalisation de plusieurs écoles, qui va couvrir à la fois 2025 et 2026 ;
- Enfin, la rénovation du conservatoire et de l'auditorium, qui sont plutôt des projets en cours d'étude mais qui pourraient être engagés à partir de 2026. Ils sont donc mentionnés là pour information ;
- La dernière ligne mentionne les travaux de réhabilitation énergétique qui sont nécessaires dans le cadre du décret tertiaire et que nous continuons à prévoir et à délivrer de manière séquencée, pour différents équipements de la Ville. Dans cette enveloppe, par exemple sur 2025, on escompte un peu plus de 21 millions d'euros d'investissement.

Ces investissements 2025, que l'on vient d'examiner en détail, seront financés à la fois par les fonds propres de notre Ville, les subventions dont je parlais tout à l'heure, et le recours à l'emprunt, encore une fois de manière modérée, néanmoins nécessaire le cas échéant. Voilà pour ce point.

En conclusion, comme je vous l'ai expliqué, 2024 a été impactée par un certain nombre de phénomènes comme souvent mais a bénéficié de la fiscalité directe pour permettre de combler et de

compenser ces différentes hausses de charges et les impacts de certaines crises. On ne parle plus du problème du prix des énergies, c'est derrière nous ; les prix de l'énergie ont baissé alors que c'était un très gros sujet en 2022 et 2023. Néanmoins d'autres impacts peuvent effectivement affecter nos dépenses. Et dans ces cas-là, les dépenses ne reviennent jamais au niveau d'avant, comme pour le covid. Les charges à caractère général augmentent tendanciellement du niveau de l'inflation voire parfois un peu plus, même si on arrive à faire des opérations très intéressantes lors de la renégociation de certains contrats.

Je voudrais saluer le travail effectué par les services pour revoir de fond en comble le marché de nettoyage de l'ensemble des locaux de la Ville d'Issy-les-Moulineaux et cette année en 2024, en année pleine, on a enregistré une diminution à périmètre constant de 600 000 euros, ce qui est quand même conséquent et mérite d'être salué. On peut remercier l'ensemble des services qui ont contribué à ce résultat, encore une fois à périmètre constant. Il y a quelques variations à la hausse ou à la baisse mais c'est globalement une très belle économie.

Les objectifs du prochain budget 2025 vont assez naturellement être la recherche d'économies sur les dépenses de fonctionnement. Il est nécessaire de rester vigilant sur ces sujets-là. Comme je l'ai indiqué, il faudra prioriser et éventuellement revoir le cadencement de certaines opérations d'investissement sans remettre en question les projets déjà lancés. Je pense en particulier au projet des Épinettes attendu par les familles, par le quartier. Il sera encore plus nécessaire, dans un contexte chahuté, de rechercher toutes les sources de financement pour permettre de financer nos projets, que ce soit les subventions ou le cas échéant, le recours à l'emprunt.

Notre Ville garde bien son cap, à savoir bien gérer, anticiper, dans un environnement qui est relativement perturbé économiquement. Nous ne pouvons pas dire être dans une situation complètement positive, beaucoup de choses se passent en Europe et dans le monde, sans parler de l'environnement politique que nous connaissons au quotidien. L'objectif est, pour nous, de garantir et de maintenir un haut niveau de qualité de service envers nos habitants, et c'est dans ce sens-là que nous vous présentons ce rapport d'orientation budgétaire, en vue de préparer le budget 2025.

J'ai terminé."

M. le Maire.- "Merci Édith pour cette présentation des orientations budgétaires, maintenant vient le moment du débat sur ces orientations. Vous avez la parole.

Monsieur TANTI. Il faudrait que vous vous mettiez plus en lumière, Monsieur TANTI. Vous êtes dans une zone sombre, cela nuit à votre image."

Mme VESSIÈRE.- "On veut bien y voir plus clair."

M. TANTI.- "Nous aimerions avoir un peu plus de lumière, mais c'est fait exprès que nous soyons comme cela, Monsieur le Maire.

Ceci avait disparu ces dernières années, mais nous sommes revenus à des pratiques que je considère comme n'étant pas normales, c'est-à-dire que la présentation qui vient de nous être faite pour le rapport d'orientation budgétaire est déconnectée du document qui nous a été remis. Nous souhaitons avoir les graphiques qui ont été présentés aujourd'hui, parce que nous ne les avons pas quand nous avons préparé cette réunion. C'est une pratique qui avait disparu, elle est revenue puisqu'il faut bien le faire comme cela de telle sorte que l'on ait l'impression de ne pas avoir toutes les informations préalables. Donc nous espérons que ces documents nous seront transmis rapidement. Merci.

Pour le reste, Monsieur le Maire, si certaines estimations peuvent être faites, le débat que la loi nous demande aujourd'hui se fait dans un contexte exceptionnel et inhabituel. La situation montre clairement que l'indépendance financière des collectivités locales est un leurre, et que l'État tient en main un grand nombre de paramètres dont l'importance est grande pour les finances de ces collectivités locales.

À l'heure actuelle, nous ne connaissons ni le taux d'actualisation des bases foncières, ni les éventuelles nouvelles taxations qu'aurait à subir notre commune, ni l'évolution éventuelle des reversements des échelons supérieurs du millefeuille administratif, ni la réduction éventuelle des conditions de bénéfice du fonds de compensation de la TVA, etc. Donc le débat se fait sur des hypothèses et nous espérons qu'elles ne seront pas trop modifiées.

Entre la rédaction du document support de ce débat, et aujourd'hui, le taux d'inflation sur un an a été donné de manière provisoire par l'INSEE : il est de 1,3 % à fin novembre 2024. S'il était retenu par le Parlement dans la future loi de finances pour 2025, cela réduirait certains montants indiqués dans le document support basé sur 1,5 % de progression des bases imposables.

Petite question à ce sujet. Vous avez retenu 1,5 % mais en Commission des finances de GPSO, la semaine dernière, il a été indiqué que deux communes avaient donné leur estimation pour la revalorisation des bases, Issy-les-Moulineaux et Boulogne-Billancourt ; les six autres communes se sont abstenues, peut-être n'ont-elles pas de service pour les calculer. Si Boulogne-Billancourt a retenu 1,5 %, Issy-les-Moulineaux aurait indiqué 2,69 : qu'en est-il et sur quelle base ont été indiqués ces 2,69 % ?

Dans ce qui est indiqué dans le document, nous avons quelques autres questions. Il est indiqué comme nouvelles recettes 2024, à la fin de la page 11, d'une part, l'encaissement d'un loyer de 1 742 000 euros pour le bail emphytéotique du complexe Alain Mimoun. Ce montant du loyer est-il annuel ou cette somme correspond-elle à une périodicité autre qu'annuelle ? Quelle correspondance entre cette somme et la contribution prévue comme participation de l'Association arménienne aux travaux de restructuration du complexe ? À ce jour, à quelle hauteur cette contribution a-t-elle été versée ?

D'autre part, concernant l'encaissement de loyer pour 338 400 euros au titre de 2023 et 2024 de GPSO pour l'occupation des locaux du centre technique, quel événement s'est produit pour justifier que GPSO verse maintenant des loyers pour son occupation des locaux du centre technique ? Ce loyer annuel de près de 170 000 euros sera-t-il récurrent ?

Il est indiqué un coût assumé par la Ville pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 127 000 euros, au deuxième paragraphe de la page 14. S'agit-il en totalité de charges de personnel ou y a-t-il d'autres choses comme le texte semble l'indiquer ? Il est indiqué qu'il s'agit d'un coût global pour la Ville. Est-ce que ce sont les seuls surcoûts subis par la Ville au titre de ces Jeux ? Cela en particulier veut-il dire de la Ville n'a pas participé à d'autres coûts comme le démontage et le remontage de terrasses de restaurant, et dans ce cas particulier, qui les a pris en charge ?

Nous finirons en évoquant le tableau des investissements. Comment se fait-il qu'aucune somme n'ait été indiquée pour les investissements prévus pour le musée de la Carte à jouer alors qu'il y avait 4,2 millions au total dans le tableau fourni en 2023 ? Nous sommes conscients que l'évolution des prix a été importante ces dernières années mais la croissance est importante pour le complexe Alain Mimoun. On est passé de 24,6 millions dans le document pour le DOB 2021 à 38,3 millions dans le présent document, plus 55,7 %. Certains auraient lâché : si on avait su, on ne l'aurait pas fait.

Pour la reconstruction de l'école Les Épinettes et la construction du nouveau centre social, on est passé de 34,5 millions dans le document pour le DOB 2023 à 41,5 millions dans celui d'aujourd'hui. Plus 20 %, c'est plus que l'inflation sur quatre ans, avec un projet qui comporte deux classes de moins que celles prévues dans le projet initial.

Avant d'engager de grosses opérations, une plus grande réflexion serait utile. La Ville n'aura pas toujours de grandes capacités de financement et ne pourra pas continuer à avoir de tels dérapages. Voilà, Monsieur le Maire, ce que nous a inspiré le document que vous nous avez fourni."

M. le Maire.- "Merci Monsieur TANTI, y a-t-il d'autres questions ?"

M. VERNET.- "Oui, Monsieur le Maire. Je serai beaucoup plus rapide que mon collègue, un simple commentaire. Vous indiquez la priorisation potentielle de nos projets. Je voudrais juste souligner concernant l'école des Épinettes, que les familles et les enfants attendent depuis longtemps. Il serait important de clôturer ce projet le plus vite possible et qu'il ne subisse pas de priorisation."

M. le Maire.- "Monsieur de CARRÈRE pourra répondre."

M. de CARRÈRE.- "Sur l'école des Épinettes, le chantier est lancé. Nous sommes même dans la phase, avec les enseignants et les directions d'école, de préparation de la présentation du projet aux enfants de la grande section de maternelle jusqu'au CM2, avec des réunions sur place. Ils pourront même, en début d'année prochaine, assister au montage de la grue, qui est un événement sensationnel ; il faut monter une grue encore plus grande. Nous sommes donc dans la phase maintenant très active, cela a été attendu avec impatience mais je pense que le résultat sera à la hauteur de nos espérances."

M. VERNET.- "Merci."

M. le Maire.- "Édith, pour les autres réponses."

Mme LETOURNEL.- "Merci Monsieur le Maire. Effectivement les graphiques reprennent strictement les chiffres donc on ne peut pas dire que vous n'avez pas d'information. Simplement, pour l'usage d'un PowerPoint, il est plus intéressant de changer de format et ne pas mettre un grand tableau, comme celui que vous avez dans le document. Les présentations en séance sont sous la forme de PowerPoint, donc on change le format, on ne fait pas la recopie du texte, si vous me permettez cette nuance, mais il n'y a pas d'autres informations que celles dont vous disposez déjà dans le rapport. Si vous voulez un graphique en plus du tableau, nous le mettrons mais cela ne va pas changer grand-chose à l'information dont vous disposez déjà."

M. TANTI.- "Si je peux me permettre, Monsieur le Maire, il y avait des évolutions qui ne sont pas dans le rapport. Si on veut le prendre sous cet angle-là, les évolutions n'étaient pas dans le rapport et il eût fallu que nous allions dans les rapports précédents pour essayer de retrouver des évolutions qui sont là alors que l'on aurait pu nous mettre ces graphiques dans le document. Merci."

Mme LETOURNEL.- "Vous parlez de la vision pluriannuelle."

M. TANTI.- "Oui, nous n'avons pas la vision pluriannuelle dans le document, vous nous avez présenté l'évolution pluriannuelle."

Mme LETOURNEL.- "Oui, le rapport se concentre principalement sur les années 2023 et 2024, on ne peut pas non plus faire un large historique à partir du moment où la matière concerne les années 2024 et 2025. Cela ne pose pas de problème de les ajouter car c'est une information que nous vous partageons ce soir. Nous pourrions vous envoyer les éléments pour compléter votre connaissance de l'historique et de ces évolutions, pour en faire des commentaires par la suite par exemple."

Je ne reviens pas sur les incertitudes que vous avez rappelées puisque je les ai également mentionnées. Concernant les taux repris, je pense qu'il y a une petite inexactitude ou incompréhension. Nous n'avons aucune raison d'avoir mentionné un taux différent de 1,5 %, c'est celui que je vous ai mentionné, donc il y a peut-être eu une erreur de communication ou de compréhension dans le taux que GPSO a indiqué. Cela peut arriver mais cela n'a pas changé, c'est 1,5 % et comme vous le voyez, c'est le même taux qu'à Boulogne-Billancourt.

À la fin de la page 11, pour le complexe sportif d'Alain Mimoun, il s'agit d'une contribution au financement du projet, qui avait été actée dans la convention signée avec l'association Homenetmen ; 1,7 million a été versé en 2024 après un versement en 2023 de 1 million d'euros, ce qui fait au total 2,7 millions. En fait, les locaux ne sont pas encore livrés donc il n'y a pas de loyer au sens strict d'occupation des lieux, il faut plutôt l'entendre comme une contribution au financement.

Pour le centre technique, ce sera un loyer récurrent puisque les locaux seront occupés pendant plusieurs années, à partir de 2023, en tout cas, le bail prévoit des loyers récurrents, cela va de soi.

Concernant les Jeux Olympiques, ce sont des coûts globaux, très majoritairement des coûts de personnel, si vous souhaitez des éléments. Je n'ai pas le détail, c'est un coût qui n'est pas négligeable mais ce sont les Jeux Olympiques du siècle à Paris, donc cela a permis aussi d'offrir une animation réelle au cœur d'Issy-les-Moulineaux avec les différentes épreuves qui ont traversé la ville, le cyclisme, le marathon si je me rappelle bien, donc ce sont quand même des événements d'ampleur.

Sur le musée, ce n'est pas mentionné mais il y a des frais d'études cette année. Je n'ai pas le montant exact mais cela doit être l'ordre de quelques centaines de milliers d'euros à peine. Nous avons cherché à vous présenter les projets principaux, c'est pour cette raison que cela n'apparaît pas. Pour l'instant, nous n'avons pas encore complètement planifié la réalisation des travaux, mais le musée fera peut-être partie des projets qui seront priorités. Prioriser ne veut pas dire que l'on ne le fait pas mais que l'on ajuste le planning pour l'étaler un peu différemment le cas échéant, et je dis bien le cas échéant, ce n'est pas certain. Comme l'a reconfirmé Bernard, les projets engagés ne sont pas remis en question, surtout celui des Épinettes comme cela vient de vous être dit. Je pense que la question était une manière d'insister sur ce projet mais nous l'avons dit et redit, ce projet est bien en cours. C'est à peu près tout pour répondre à vos questions à ce stade."

M. le Maire.- "Y a-t-il encore des questions ?"

M. TANTI.- "Monsieur le Maire, il faudrait que l'on se mette d'accord sur le tableau des investissements parce que, pour moi, la dépense globale sur le musée est de 4,5 millions. On voit des dépenses de 1,7 million pour la halle des Épinettes. Je ne comprends pas pourquoi l'opération musée a disparu entre l'année dernière et cette année, alors qu'elle représente 4,5 millions donc il faudrait qu'on se mette d'accord, que l'on nous mette tous les projets qui font au moins 1 million et non que l'on en oublie un une année, qui réapparaît, qui ressort, qui revient, etc."

Mme LETOURNEL.- "Tout à fait, c'est noté."

M. TANTI.- "Je n'ai pas eu ma réponse sur les restaurants."

Mme LETOURNEL.- "Je m'adresse à mes collègues, je ne sais pas répondre. Qui a payé le démontage des terrasses de restaurant ? Je ne sais pas."

M. TANTI.- "Ce silence est absolument explicatif."

M. le Maire.- "Sabine, répondez. Vous avez démonté clandestinement des terrasses au frais de la mairie ?"

Mme LAKE-LOPEZ.- "Je ne sais pas."

M. le Maire.- "Vous avez écouté la question."

Mme LAKE-LOPEZ.- "Ce sont les commerçants qui ont payé. Ce n'est pas la Ville."

M. le Maire.- "Cela vous rassure. Merci."

Le débat est donc clos, maintenant nous allons passer au vote. Le Conseil doit prendre acte du rapport et du débat. Je vous ai dit pourquoi selon une réponse ministérielle.

Nous passons au vote. Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci à vous."

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025.

Adopté à l'unanimité

5. Modification des tarifs des services publics locaux

M. le Maire.- "Édith continue sa prestation avec la modification des tableaux des services publics locaux."

Mme LETOURNEL.- "Merci Monsieur le Maire. Cette délibération est habituelle, deux fois par an nous mettons à jour un certain nombre de tarifs."

Vous avez reçu le document mentionnant les différents tarifs qui seront réévalués. Ils comprennent :

- les services d'état civil dont je ne vais pas donner le détail, sont ajustés de 1,20 % pour l'essentiel ;
- des prises de vues cinématographiques sur les lieux publics, c'est moins important, ils sont légèrement réévalués également, je vous passe les détails ;
- les autorisations d'occupation du domaine public, qui augmentent de 1,6 % ;
- tout ce qui concerne les taxes pour les commerçants sur les marchés, qui augmentent de 1,6 % ;
- les tarifs de restauration scolaire, c'est un petit peu plus subtil, ils vous ont été fournis, ils augmentent pour partie, je n'ai pas les montants, mais si besoin Bernard saura expliquer les détails ;
- les mises à disposition et les locations de salle ;
- les tarifs des crèches collectives ;
- les tarifs de photocopies et scans du service de l'urbanisme resteront inchangés ;

- les redevances d'occupation du domaine public qui sont légèrement ajustées ;
- pas d'augmentation sur les spectacles du PACI, c'est une bonne chose pour les activités culturelles.

Voilà pour l'essentiel, je vous ai fait une synthèse mais vous avez le détail dans les documents."

M. le Maire.- "Merci Édith, des questions ?"

Mme VESSIÈRE.- "Accessoirement, il y a la création de deux nouveaux tarifs sur le PACI, c'est marqué dans la délibération. Ce sont sur les tarifs de cantine que j'aurais aimé revenir parce que la rédaction est un modèle d'écriture alambiquée à souhait pour finalement un résultat qui, lui, est relativement simple. En effet, on lit : *Concernant la restauration scolaire, la formule de révision appliquée sur les tarifs contractuels au 1^{er} janvier 2025 entraînera une répercussion sur les tarifs.*"

M. le Maire.- "Ne vous énervez pas, Madame VESSIÈRE."

Mme VESSIÈRE.- "Non, mais on s'attend à trouver une formule de révision, il n'y en a pas. Et puis, on n'a jamais parlé de tarifs contractuels dans cette assemblée. *C'est pourquoi, il est proposé une revalorisation de la tarification pour les familles limitées à 2 %.* Là, c'est plus clair mais on se dit qu'après tout, ce sera peut-être variable suivant les familles, suivant le taux d'effort entre zéro virgule quelque chose et puis un pouillème et 2 %, mais ce n'est pas encore tout à fait cela. Il est ensuite précisé, à la troisième phrase : *Le prix du repas augmente par le biais du taux d'effort (2 %) –je ne sais pas pourquoi 2 % est entre parenthèses–, mais ce n'est pas tout à fait le taux d'effort lui-même qui augmente de 2 %, c'est plus compliqué que cela, il y a un coefficient derrière, donc c'est assez complexe– à l'exception du tarif le plus bas, qui reste inchangé à 0,55 €.*

Finalement, c'est tout simplement que le tarif augmente de 2 % pour tous sauf pour le tarif le plus bas qui reste à 55 centimes. L'année dernière, de la même manière, on a maintenu ce tarif, on se demande quand même un peu pourquoi parce que 2 % de 55 centimes, cela fait juste 1 centime. Passer de 55 centimes à 56 centimes, cela n'aurait pas été énorme et surtout que l'on ne vienne pas nous expliquer que c'est parce que le CCAS paye pour ces familles parce que 1 centime n'allait pas vraiment entailler le budget du CCAS. C'est d'ailleurs finalement, la Ville qui paye avec une caisse ou une autre mais c'est surtout que toutes les familles qui payent 55 centimes ne font pas toujours payer le CCAS, bienheureusement.

Toutefois, c'est symboliquement catastrophique, tout le monde doit contribuer à l'effort de guerre et je dirai même que tout le monde doit avoir l'impression de contribuer à l'effort de guerre à la mesure de ses moyens et la collectivité ne peut pas tout. D'ailleurs, elle ne pourra plus pour tout, on ne mange pas pour rien, on ne va pas à l'école pour rien. Il a aussi été reconnu que lorsque l'on va chez le médecin et que l'on ne paie pas, on a l'impression de ne pas être soigné.

En plus, c'est terriblement injuste pour les familles qui sont juste au-dessus ou comme celles qui relèvent du premier tarif maximum que vous évoquez dans la délibération, qui auront un tarif qui va augmenter de 11 centimes, c'est-à-dire que ces familles, qui travaillent lourdement, vont subir la hausse de 2 %. Nous sommes contre cette pratique de hausse qui discrimine. Ensuite, vous dissertez sur la nouvelle fourchette de tarifs sur la deuxième tranche mais on aurait bien aimé que soit précisé le changement de tarifs dans la dernière tranche et particulièrement pour le tarif maximum sachant que c'est ce que vous faites pour le périscolaire dans le paragraphe qui suit.

Tout cela est un peu dommage, les comparaisons auraient été au même niveau pour tous, cela aurait été agréable et sincèrement, un centime symboliquement c'est important, et c'est peu."

M. le Maire.- "Il y a un très bon film avec Bourvil là-dessus, vous devriez vous le repasser. Monsieur Bernard de CARRÈRE est un peu remis en cause, particulièrement sur les tarifs d'alimentation."

M. de CARRÈRE.- "Il faut savoir que nous nous attendons à une évolution de notre contrat, une évolution contractuelle qui nous lie avec la société Scolarest et, l'indice attendu pour janvier nous incite à penser une hausse de l'ordre de 3 à 4 % et donc, c'est cette référence contractuelle. C'est l'indice contractuel.

Nous avons décidé de ne pas impacter les familles à hauteur de cette augmentation de 3 ou 4 % et de limiter l'augmentation à 2 %. Effectivement, nous maintenons le tarif le plus bas à 0,55 centime, mais passer dix minutes pour savoir si on va essayer de grappiller un centime sur les 110 familles concernées, peut-être pas. Je pense que ce n'est pas vraiment l'enjeu de la restauration scolaire.

Je voudrais souligner un chiffre important de la restauration scolaire que je rappelle régulièrement aux familles : les familles supportent 37 % du prix du repas, le reste, 63 %, c'est la solidarité des électeurs et des contribuables d'Issy-les-Moulineaux. Je pense que c'est un système qui est relativement juste et équitable et quand je dis relativement, c'est qu'il est très juste et très équitable."

Mme VESSIÈRE.- " Nous sommes d'accord avec ce que vous dites mais le plus simple est 2 % pour tout le monde et on n'en parle plus."

M. le Maire.- "C'est un peu stalinien, Madame."

Mme VESSIÈRE.- "Cela se discute."

M. le Maire.- "Ne prenez pas cela pour une injure surtout.

Nous passons au vote, si vous en êtes d'accord.

Qui est contre ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

DÉCIDE la modification des tarifs des services publics, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

DIT que la modification des tarifs des services publics proposée entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Adopté par 39 voix

Se sont abstenus : 4 : Didier VERNET, Laurent THIBAUT, Sophie MEREAU, Patrick AUFFRET

Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI.

6. Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024.

M. le Maire.- "Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du versement des quarts des crédits ouverts en 2024. Monsieur TANTI a retrouvé le sourire. Édith."

Mme LETOURNEL.- "Avant de voter le budget 2025, nous proposons d'autoriser Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater un certain nombre de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits, ceci pour ne pas interrompre les projets en cours, comme il se doit et comme nous le proposons chaque année. Vous voyez dans ce tableau, en résumé, sur les chapitres 20, 204, 21 et 23, les différents crédits ouverts 2024 sur lesquels nous proposons d'autoriser un montant maximum de 25 % et dont les sommes sont mentionnées dans la délibération."

M. le Maire.- "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté. Merci Édith."

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les montants et l'affectation des crédits tels qu'indiqués dans le tableau susvisé, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avant le vote du budget 2025.

Chapitre	Désignation Chapitre	Rappel Crédits Ouverts 2024	Montant autorisé (max 25%)
20	Immobilisations incorporelles	6 029 854,70 €	1 507 463,68 €
204	Subventions d'équipement versées	5 052 369,71 €	1 263 092,43 €
21	Immobilisations corporelles	22 857 184,21 €	5 714 296,05 €
23	Immobilisations en cours	30 099 385,73 €	7 524 846,43 €

PRECISE que ces crédits seront repris au budget 2025.

Adopté à l'unanimité

7. Versement d'avances à des organismes et associations pour l'exercice 2025.

M. le Maire.- "Point n° 7, les versements d'avance à des organismes et associations pour l'exercice 2025. Encore Édith. Les conseillers municipaux intéressés ne prennent pas part au vote des subventions les concernant."

Mme LETOURNEL.- "Voici dans le même principe mais cette fois pour les frais de fonctionnement de certains organismes et associations, la proposition de pouvoir autoriser l'attribution d'une avance en attendant, là aussi, le vote du budget 2025. Vous voyez dans le tableau mentionné, les différentes avances proposées avec le tableau comparatif 2024 associé. Il s'agit du CCAS et des associations de diverses natures qu'elles soient sportives, sociales."

M. le Maire.- "Il y a des questions, Monsieur TANTI a la parole."

M. TANTI.- "Après, vous dites que l'on n'a pas demandé suffisamment tôt donc je réagis au bon moment, malgré mon grand âge."

M. le Maire.- "Vous avez la parole."

M. TANTI.- "Monsieur le Maire, nous voterons naturellement ces avances mais les montants indiqués sans explication nous conduisent à vous interroger sur certains points qui méritent explication.

Qu'est-ce qui justifie une augmentation d'un tiers de l'avance faite au CCAS, puisqu'elle passe de 450 000 à 600 000 euros ? Il n'y a pas d'explication là-dessus.

Quant aux associations, au total, ce sont 3,1 % d'augmentation globale et même près de 2,5 % si on retire l'association nouvelle prise en charge, GPSO 92 Issy. Si ce pourcentage est celui dont bénéficieront ces associations en 2025, cela risque de se répercuter sur toutes les petites associations car, même si 2025 est une année pré-électorale, dans laquelle vous avez tendance à être plus généreux, il n'est pas sûr qu'au global, ce soit l'augmentation des dotations aux associations Isséennes.

En particulier, l'augmentation en montant est de 89 387 euros, si on ne tient pas compte des 22 500 euros prévus pour GPSO 92 Issy. Mais une analyse plus approfondie montre que l'avance pour le CLAVIM, de 2 220 345 euros, près de 60 % du total des avances pour le monde associatif, progresse de plus de 4,5 % avec plus 95 900 euros, c'est-à-dire plus que l'augmentation totale, soit un montant supérieur de 6 513 euros à celui de l'augmentation globale pour le monde associatif. Qu'est-ce qui justifie cette augmentation alors que le nombre d'enfants scolarisés sur la Ville en primaire baisse de l'ordre de 120 enfants ? Ce sont les deux questions sur lesquelles nous aimerions avoir des explications avant de confirmer notre vote, principalement motivé par notre souhait d'aider le secteur associatif si indispensable à la cohésion sociale de notre ville."

M. le Maire.- "Merci. D'autres questions ? Qui répond ? Édith et je suppose, Monsieur LEVY pour le CLAVIM."

Mme LETOURNEL.- "Quelques ajustements ont été proposés ? L'augmentation en particulier pour le CCAS se justifie par une situation de trésorerie qui est descendue à un niveau très bas, c'est-à-dire qu'on a effectivement..."

M. TANTI.- "Cela veut dire qu'il est mal géré ?"

Mme LETOURNEL.- "Le niveau de la subvention fournie ces dernières années a été relativement modéré et optimisé pour notamment contribuer aux efforts de gestion que nous souhaitons mener mais là, on arrive un peu à la limite. Il faut effectivement pouvoir donner un peu plus de marge de sécurité à cette structure qui a son budget propre, je le rappelle. Cela justifie cette mesure supplémentaire d'augmentation. L'enveloppe n'est pas encore complètement validée mais elle sera en hausse sur 2025.

Sur le CLAVIM, effectivement des revalorisations de charges de personnel sont liées à des phénomènes assez différents mais comparables à ce que je viens d'évoquer pour la Ville. Comme c'est une activité essentiellement basée sur des personnes, une activité de service si l'on peut dire, il est logique d'avoir des revalorisations, en dehors du domaine de l'inflation, et supérieures. Une nouvelle structure va démarrer en 2025 avec le Café des enfants, qui nécessitera des moyens supplémentaires."

M. le Maire.- "Merci. Monsieur LEFÈVRE, vous avez demandé la parole."

M. LEFÈVRE.- "Pour le CLAVIM, deux éléments d'éclairage complémentaires. Il y a beaucoup plus d'enfants le mercredi en dépit du volume global, comme vous le soulignez, du fait de la baisse de fréquentation de certaines écoles. Et puis, il y a le sujet des AESH avec un accompagnement spécifique du CLAVIM, qui coûte un peu d'argent."

M. le Maire.- "Nous passons donc au vote, à l'exception des conseillers municipaux intéressés."

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté, unanimité."

Le Conseil municipal :

AUTORISE le versement d'avances sur subventions au Centre Communal d'Action Sociale ainsi qu'aux associations mentionnées dans le tableau ci-après :

Imputations	Établissements publics	Avance 2025
65-657362	CCAS	600 000 €
Imputations	Associations	Avance 2025
65-65748	1 2 3 POUR RESTER CHEZ SOI	34 000 €
65-65748	ACADEMIE DIOMEDE	2 000 €
65-65748	ARC CLUB SPORTIF D'ISSY-LES-MOULINEAUX	4 875 €
65-65748	ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC TOUS LES IMMIGRES (ASTI)	25 500 €
65-65748	ASSOCIATION DES BARBASTELLES D'ISSY LES MOULINEAUX POUR L'EXPLORATION SPELEOLOGIQUE (ABIMES)	1 000 €
65-65748	ASSOCIATION SPORTIVE ARARAT ISSY	22 750 €
65-65748	AVIA CLUB ATHLETISME	51 500 €
65-65748	BIGA MUAY THAI CLUB	8 500 €
65-65748	COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA MAIRIE D'ISSY-LES-MOULINEAUX (COS)	502 200 €
65-65748	CULTURES LOISIRS ET ANIMATIONS DE LA VILLE D'ISSY-LES-MOULINEAUX (CLAVIM)	2 220 345 €
65-65748	ENTENTE PONGISTE ISSEENNE (EPI)	32 500 €
65-65748	ESPACE ICARE	327 875 €
65-65748	FOOTBALL CLUB D'ISSY-LES-MOULINEAUX	56 250 €
65-65748	GPSO 92 ISSY	22 500 €
65-65748	GROUPE ISSEEN FOOTBALL DE TENNIS	500 €
65-65748	ISSY BASKET CLUB	8 000 €
65-65748	ISSY BUDO KAI ARTS MARTIAUX	8 375 €
65-65748	ISSY HANDBALL MASCULIN	22 000 €
65-65748	ISSY SENIORS (EX OIPA)	23 333 €
65-65748	ISSY TOURISME INTERNATIONAL	215 200 €
65-65748	ISSY TRIATHLON	19 500 €
65-65748	ISSY-LES-MOULINEAUX BADMINTON CLUB 92 (IMBC)	33 250 €
65-65748	ISSY-LES-MOULINEAUX TRAMPOLINE ET SPORTS ACROBATIQUES	2 250 €
65-65748	ISSY-LES-MOULINEAUX VOLLEY BALL (IMVB)	4 625 €
65-65748	LE CERCLE DES MOUSQUETAIRES D'ISSY-LES-MOULINEAUX	20 125 €

65-65748	SEINE OUEST INSERTION (SOI)	40 500 €
65-65748	TENNIS CLUB D'ISSY-LES-MOULINEAUX	7 750 €
	TOTAL ASSOCIATIONS	3 717 203 €
	TOTAL ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	4 317 203 €

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, n'ont pas pris part au vote de certaines subventions :

- M. SANTINI, M. GUILCHER, Mme LIADZE, M. RIGONI, M. TRIDERA, Mme GARRIGUES, Mme MARLIERE, Mme BERNADET, Mme LE BERRE et Mme GIACOMETTI pour l'avance de subvention au CCAS
- M. SANTINI pour l'avance de subvention à l'association 1, 2, 3 pour rester chez soi
- M. LEFEVRE, M. DAOULAS, M. LEVY, Mme LIADZE, Mme BERNADET, Mme GUICHARD pour la subvention à l'association Cultures Loisirs et Animation de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (CLAVIM)
- M. LEVY, M. KHANDJIAN, Mme BONNIER, Mme LIADZE, Mme MILLAN et Mme GARRIGUES, pour la subvention à l'association Issy Tourisme International
- M. GUILCHER, Mme LIADZE, Mme BERNADET, Mme MARLIERE pour la subvention à l'association Seine Ouest Insertion (SOI)
- M. SANTINI, Mme LETOURNEL et Mme LIADZE pour la subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS)
- M. SANTINI, M. LEFEVRE, M. LEVY, Mme BERNADET pour l'avance de subvention à l'Espace Icare
- M. GUILCHER, M. RIGONI, Mme BERNADET, M. DORANGE et M. SINSOLIEUX pour la subvention à l'association Issy Seniors
- M. KALASZ pour la subvention à ISSY-LES-MOULINEAUX VOLLEY BALL (IMVB)

Adopté à l'unanimité

8. Ajustements portés aux montants des subventions versées aux associations en 2024.

M. le Maire.- "Point n° 8, ajustements portés aux montants des subventions pour les associations en 2024, Édith. Même application de l'article L.2131-11."

Mme LETOURNEL.- "Chaque année, nous mettons du personnel municipal à disposition de certaines associations et nous prévoyons un budget afférent sous la forme d'un montant prévisionnel.

Là, étant donné que nous avons les éléments finalisés sur 2024, il s'agit de constater les variations enregistrées sur ces mises à disposition pour les sept associations mentionnées dans ce tableau. Ce sont des variations à la hausse et à la baisse qui conduisent à un montant réalisé global de 1 332 068 euros en légère baisse de 68 000 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir autoriser les ajustements des subventions versées aux associations pour l'année 2024 afin que notre réalisation soit bien accordée sur ces mises à disposition telles que nous les avons votées initialement et que nous constatons en cette fin d'année."

M. le Maire.- "Vos questions ? Pas d'intervention.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

AUTORISE l'ajustement porté aux montants des subventions versées aux associations en 2024 tel que décrit dans le tableau ci-après :

	Montant prévisionnel 2024	Montant réalisé 2024	Variation en montant
--	---------------------------------	-------------------------	-------------------------

SEINE OUEST INSERTION (SOI) - MAD de fonctionnaires	26 255 €	43 006 €	16 751 €
ISSY SOLIDAIRES - MAD de fonctionnaires	3 492 €	4 028 €	536 €
ISSY SENIORS - MAD de fonctionnaires	161 504 €	183 982 €	22 478 €
ISSY TOURISME INTERNATIONAL - MAD de fonctionnaires	43 371 €	45 309 €	1 938 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA MAIRIE D'ISSY LES MOULINEAUX- MAD de fonctionnaires	97 878 €	100 682 €	2 804 €
CULTURES, LOISIRS ET ANIMATION DE LA VILLE D'ISSY LES MOULINEAUX - MAD de fonctionnaires	1 063 195 €	950 756 €	-112 439 €
UDCCAS - MAD de fonctionnaires	4 330 €	4 305 €	-25 €
TOTAL	1 400 025 €	1 332 068 €	-67 957 €

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales n'ont pas pris part au vote de certaines subventions :

- M. GUILCHER, Mme LIADZE, Mme BERNADET, Mme MARLIERE pour la subvention à l'association Seine Ouest Insertion (SOI).
- M. GUILCHER, Mme GARRIGUES, Mme THIBAUT, Mme GIACOMETTI pour la subvention à l'association Issy Solidaires.
- M. GUILCHER, M. RIGONI, Mme BERNADET, M. DORANGE et M. SINSOLIEUX pour la subvention à l'association Issy Seniors.
- M. LEVY, M. KHANDJIAN, Mme BONNIER, Mme LIADZE, Mme MILLAN et Mme GARRIGUES, pour la subvention à l'association Issy Tourisme International.
- M. SANTINI, Mme LETOURNEL et Mme LIADZE pour la subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS).
- M. LEFEVRE, M. DAOULAS, M. A. LEVY, Mme LIADZE, Mme BERNADET, Mme GUICHARD pour la subvention à l'association Cultures Loisirs et Animation de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (CLAVIM).
- M. GUILCHER pour la subvention de l'UNION DEPARTEMENTALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (UDCCAS).

Adopté à l'unanimité

9. Approbation de conventions d'objectifs.

M. le Maire.- "Approbation de conventions d'objectifs. Ne prennent pas part au vote de cette délibération, les conseillers intéressés : Claire GUICHARD, Thierry LEFEVRE, Alain LEVY, Nicole BERNADET, David DAOULAS, Fabienne LIADZÉ.

Il faut approuver les conventions d'objectifs. Y a-t-il des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

APPROUVE les conventions d'objectifs à conclure avec l'association Cultures Loisirs et Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (CLAVIM) et l'association GPSO 92 Issy.

AUTORISE le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à signer les conventions d'objectifs liées aux subventions de plus de 23 000 euros.

Ne prennent pas part aux votes pour le CLAVIM : Claire GUICHARD, Thierry LEFEVRE, Alain LEVY, Nicole BERNADET, David DAOULAS, Fabienne LIADZE

Adopté à l'unanimité

V – ARCHITECTURE et BÂTIMENTS – Fanny VERGNON

10. Approbation de la modification n° 1 du marché relatif aux prestations d'entretien et de dépannage, la fourniture et les travaux d'installation et d'extension des équipements de détection d'intrusion, de contrôle d'accès, d'alarmes techniques, ainsi que des équipements de vidéophonie, d'interphonie et de vidéosurveillance des bâtiments communaux

M. le Maire.- "Point n° 10, approbation de la modification n° 1 du marché relatif aux prestations d'entretien, Fanny VERGNON."

Mme VERGNON.- "Merci Monsieur le Maire. Il s'agit du marché de la Ville pour les prestations d'entretien et de dépannage, la fourniture et les travaux d'installation et d'extension des équipements de sécurité. Aucune modification n'a été conclue depuis l'attribution de ce marché en juillet 2022, mais la Ville a été confrontée à une nécessité accrue de remplacement des matériels, avec des vieillissants.

La modification proposée ne concerne que la partie à bons de commande du marché pour augmenter le montant maximum annuel à hauteur de 105 000 euros. Cette modification est supérieure à 5 % et a été approuvée par la Commission de la commande publique le 29 novembre dernier.

Il vous est donc demandé d'approuver cette modification."

M. le Maire.- "Des questions ? Pas de question.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

APPROUVE la modification n°1 au marché n°MA22016 relatif à la fourniture, aux travaux et aux prestations d'entretien des équipements de sureté des bâtiments communaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la modification n°1 au marché n°MA22016 relatif à la fourniture, aux travaux et aux prestations d'entretien des équipements de sureté des bâtiments communaux.

PRECISE que ladite modification a pour objet d'augmenter à 105 000 euros HT le montant maximum annuel de la part à bons de commande.

PRECISE que ladite modification prendra effet à compter de sa notification et se terminera à la date de fin du marché initial.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

11. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la transformation du Musée.

M. le Maire.- "Point n° 11, attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la transformation du musée. Fanny VERGNON."

Mme VERGNON.- "Le Conseil municipal a approuvé le 29 juin 2023 le programme de transformation du musée. Un concours a été organisé avec 27 candidatures reçues, puis 4 équipes de maîtrise d'œuvre ont été admises à remettre un projet. Le jury de concours, lors de sa séance du 28 juin 2024, a examiné ces projets de manière anonyme et le lauréat est le groupement l'Atelier de Lille.

Le marché n'est pas alloti, il est décomposé en tranches et comporte une tranche ferme et deux tranches optionnelles, la tranche ferme correspond aux missions de base de la transformation du

musée pour un montant de 19 % de l'ensemble des travaux, donc un montant provisoire de 470 145 euros hors taxes.

La Commission de la commande publique a émis un avis favorable à l'attribution de ce marché le 29 novembre dernier. Il vous est demandé d'approuver cette attribution de marché au groupement Atelier de Lille."

M. le Maire.- "Vos questions ?"

M. BART.- "Monsieur le Maire."

M. le Maire.- "C'est l'entrée de Monsieur BART. Y a-t-il un roulement de tambour ?"

M. BART.- "Apparemment, non."

M. le Maire.- "Continuez, Monsieur BART. Il est sur son fauteuil, avec des questions intelligentes."

M. BART.- "Vous allez voir. Lors du Conseil municipal du 29 juin 2023, avait été présenté le programme de l'opération transformation du musée de la Carte à jouer, nous avons voté contre."

M. le Maire.- "On revient au musée de la Carte à jouer. Ne croyez pas que ce que je dis est innocent, Monsieur BART avance doucement. Fabienne, tenez-vous prête. Monsieur BART a la parole pour la 20^e fois."

M. BART.- "Nous rappelons ici notre opposition à ces travaux non indispensables. Les temps sont durs, dépenser plusieurs millions d'euros dans une opération de transformation superflue est absolument anormal. Dans le DOB que nous venons de voir, vous proposiez de revoir le cadencement de certains investissements, nous vous proposons de revoir le cadencement des travaux du musée et de les reporter à des jours meilleurs.

Nous voterons donc contre l'attribution de ce marché."

M. le Maire.- "D'autres interventions ?"

M. VERNET.- "Oui, Monsieur le Maire. C'était simplement pour remercier Madame LIADZÉ et les participants au jury qui ont effectué un travail, je trouve, tout à fait remarquable pour le choix de ce maître d'œuvre."

M. le Maire.- "Merci. D'autres interventions ?"

Mme LIADZÉ.- "Je veux bien simplement indiquer que je note ce soir que, pour certains, la culture est donc annexe. C'est bien noté."

M. BART.- "Elle n'est pas annexe, le Musée de la Carte à Jouer est très bien comme il est."

Mme LIADZÉ.- "Les investissements au niveau culturel depuis ces dernières années ne sont pas par millions."

M. BART.- "Quatre millions d'euros, c'est vraiment du gaspillage."

Mme LIADZÉ.- "C'est bien noté."

M. le Maire.- "Vos interventions frisent le gaspillage. Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la transformation du Musée de la Carte à Jouer au groupement d'entreprises ATELIER DE L'ILE, CIEL ARCHITECTES, STUDIO CAMILLE GUITTON, LUNDI 8, ICON SARL, ECO + CONSTRUIRE, BMI, PANTEC, P-TREMA et ALTIA dont le mandataire est ATELIER DE L'ILE, sise 89 Rue du Faubourg Saint-Antoine à PARIS (75011).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec le groupement précité, et tout autre document permettant l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que le montant provisoire du marché est de : 470 145 € HT pour la tranche ferme, 14 300 € HT pour la tranche optionnelle 1 et de 52 000 € HT pour la tranche optionnelle 2.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Adopté par 43 voix

Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI.

VI – PATRIMOINE – Fanny VERGNON

12. Station de distribution d'hydrogène bas carbone sise Boulevard Garibaldi à Issy-les-Moulineaux. Modificatifs du bail emphytéotique administratif du 19 juillet 2022.

M. le Maire.- "Point n° 12, station de distribution d'hydrogène bas carbone boulevard Garibaldi, Fanny VERGNON."

Mme VERGNON.- "Il s'agit de la modification du bail emphytéotique administratif dans le cadre de l'installation de la station de distribution d'hydrogène. En effet, initialement la station était construite et exploitée par un consortium constitué à 50/50 des sociétés INTHY et HYPE, regroupées au sein de la société HYSSY.

Il s'avère que depuis la société HYPE a racheté l'ensemble des parts d'INTHY et est désormais le seul bénéficiaire du bail. Dans ce contexte, il vous est donc demandé d'approuver la modification de ce bail."

M. le Maire.- "Des questions ?"

M. AUFFRET.- "Ce n'est pas une question, Monsieur le Maire, simplement une remarque : a-t-on une idée de la fréquentation de la station ?"

M. le Maire.- "Qui répond ? Elon MUSK, qui nous sponsorise."

Mme VERGNON.- "La fréquentation de cette station n'est pas publique de la part de la société HYPE parce qu'ils ne veulent pas donner les chiffres par rapport à leur concurrence."

M. le Maire.- "Monsieur TANTI, vous devriez vous renseigner sur les injures dont vous abreuve M. GUILCHER, mais je n'ai rien dit. Nous passons au vote si vous en êtes d'accord."

M. TANTI.- "Je permets à Monsieur GUILCHER de m'insulter par moments, Monsieur le Maire, c'est un homme très sympathique."

M. le Maire.- "Nous passons au vote, si vous en êtes d'accord.

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté, unanimité."

Le Conseil municipal :

APPROUVE le modificatif au bail emphytéotique administratif en date du 19 juillet 2022 pour prendre en compte la modification de la composition du capital social de la société Hyssy.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Adopté à l'unanimité

VII – RESSOURCES HUMAINES – Fabienne LIADZÉ

13. Modification du tableau des effectifs.

M. le Maire.- "Le tableau des effectifs, Fabienne LIADZÉ."

Mme LIADZÉ.- "Vous avez cette délibération régulièrement à l'occasion des mouvements de personnel. Compte tenu de différents besoins, il est proposé au Conseil municipal d'ajuster le tableau des effectifs avec la création de 4 postes, l'ouverture de 8 postes, la fermeture de 8 postes et la suppression de 4 postes. L'effectif est donc maintenu à 961 et, pour votre bonne information, le Comité social territorial du 28 novembre a émis un avis favorable."

M. le Maire.- "Des questions ?"

M. BART.- "Oui."

M. le Maire.- "Monsieur BART se réservait, il était dans les starting-blocks."

M. BART.- "C'est une question un peu rituelle. Sur les 22 postes de la police municipale, la dernière fois, vous aviez annoncé que huit avaient été recrutés. On voulait savoir où cela en est à ce jour ? On commence à voir des uniformes de la police municipale dans notre ville, ce que nous saluons.

Pourriez-vous nous rappeler quels sont les horaires de travail des effectifs actuels et quels seront les horaires quand l'effectif sera au complet ? Merci."

M. le Maire.- "Monsieur LEFÈVRE accepte de répondre."

M. LEFÈVRE.- "Au niveau des recrutements, nous en sommes toujours à huit car le marché, comme nous vous l'avons indiqué la dernière fois, est ultra-tendu et que nous ne faisons pas de compromis dans la sélection des candidats. Nous en avons vu passer un certain nombre, mais aucun ne répondait à tous nos critères.

Sur les huit, six d'entre eux sont en train de terminer la formation au port d'arme. C'est une formation de six mois, donc on est dans des temps longs. Néanmoins, ils commencent à patrouiller dans les rues avec des cadres qui, eux, ont l'habilitation au port d'arme et sur des horaires entre 14 heures et 23 heures/minuit, exceptionnellement une heure du matin le week-end. Effectivement, ils commencent à patrouiller dans la ville, comme nous nous y étions engagés lors du dernier Conseil. Il y a également des voitures, vélos électriques, scooters, et les équipements nécessaires.

Le bâtiment de la police municipale est en travaux, ce sera fait également rapidement et un point d'accueil sera dédié à la population."

M. le Maire.- "Merci, nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

AGENTS PERMANENTS						
Catégorie	Grades	Effectifs Proposés au CM du 10 octobre 2024	Création de poste	Ouverture de poste pour recrutement réussite concours avancement de grade promotion interne	Fermeture de poste pour recrutement réussite concours avancement de grade promotion interne	Suppression de postes
● Collaborateurs de cabinet		3	0	0	0	0
● Emplois fonctionnels						
A	Directeur général des services des communes de 40 000 à 80 000 hab.	1	0	0	0	0
A	Directeur général adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 hab.	5	0	0	0	0
		6	0	0	0	0

● **Filière administrative**

A	Administrateur	1	0	0	0	0
A	Directeur territorial	1	0	0	0	0
A	Attaché hors classe	1	0	0	0	0
A	Attaché principal	25	0	0	0	0
A	Attaché	57	0	0	0	0
A	Attaché TNC	1	0	0	0	0
B	Rédacteur principal de 1ère classe	4	0	0	0	0
B	Rédacteur principal de 2ème classe	9	0	1	2	0
B	Rédacteur	29	2	1	2	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	42	0	1	0	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	34	0	2	0	1
C	Adjoint administratif territorial	59	1	0	0	0
		263	3	5	4	1

● **Filière animation**

B	Animateur principal de 1ère classe	4	0	0	0	0
B	Animateur principal de 2ème classe	1	0	0	0	0
B	Animateur	6	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation	2	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe.	2	0	0	0	0
		18	0	0	0	0

● **Filière technique**

A	Ingénieur principal	7	0	0	0	0
A	Ingénieur	3	0	0	0	0
A	Ingénieur hors classe	1	0	0	0	0
B	Technicien principal de 1ère classe	2	0	0	0	0
B	Technicien principal de 2ème classe	2	0	0	0	0
B	Technicien	2	1	0	1	0
C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	21	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe TNC	75	0	0	3	0
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	9	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe TNC	65	0	1	0	2
C	Adjoint technique territorial	30	0	0	0	0

C	Adjoint technique territorial TNC	1	0	0	0	0
C	Agent de maîtrise principal	23	0	0	0	0
C	Agent de maîtrise	26	0	1	0	0
C	Agent de maitrise TNC	1	0	0	0	0
		268	1	2	4	2

● **Filière sportive**

A	Conseiller territorial des A.P.S.	0	0	0	0	0
A	Conseiller territorial principal des A.P.S	1	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	4	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	1	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S	1	0	0	0	0
		7	0	0	0	0

● **Filière culturelle**

A	Professeur d'enseignement artistique hors classe	3	0	0	0	0
A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	4	0	0	0	0
A	Conservateur en chef (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Attaché principal territorial de conservation (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Conservateur en chef (bibliothèque)	1	0	0	0	0
A	Bibliothécaire territorial	5	0	0	0	0
A	Bibliothécaire territorial principal	4	0	0	0	0
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	9	0	0	0	0
B	Assistant de conservation principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
B	Assistant de conservation	13	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	2	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC	1	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique	1	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique TNC	1	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	12	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	9	0	0	0	0

C	Adjoint territorial du patrimoine	6	0	0	0	0
		80	0	0	0	0

● Filière médico-sociale

A	Médecin hors classe TNC	1	0	0	0	0
A	Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale	1	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux hors classe	7	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux	2	0	0	0	0
A	Puéricultrice hors classe	4	0	0	0	0
A	Puéricultrice de classe normale	2	0	0	0	0
A	Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	16	0	0	0	0
A	Educateur territorial de jeunes enfants	29	0	0	0	0
B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	32	0	0	0	0
B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	53	0	0	0	0
C	Agent social principal de 1ère classe	11	0	0	0	0
C	Agent social principal de 2ème classe	25	0	0	0	0
C	Agent social	84	0	0	0	1
C	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	12	0	0	0	0
C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	15	0	1	0	0
		294	0	1	0	1

● Filière police municipale

A	Directeur de police municipale	1	0	0	0	0
B	Chef de service de police municipale	2	0	0	0	0
C	Brigadier	10	0	0	0	0
C	Gardien-brigadier	7	0	0	0	0
C	Brigadier-chef principal	2	0	0	0	0
		22	0	0	0	0

961	4	8	8	4
------------	----------	----------	----------	----------

Effectifs après la modification du 10 octobre 2024	961
Création de Poste	4
Ouvertures de Postes	8
Fermetures de Postes	8
Suppression de Poste	4
Nouveaux effectifs	961

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

14. Modification du tableau des emplois et autorisation d'occuper des emplois permanents par des agents contractuels.

M. le Maire.- "Modification du tableau des emplois, autorisation d'occuper des emplois permanents par des agents contractuels. Fabienne."

Mme LIADZÉ.- "Il est proposé dans cette délibération au Conseil municipal, d'une part, d'actualiser le tableau des emplois à l'occasion de différents mouvements de personnel et conforme au tableau des effectifs, qui précise le service, le cadre d'emploi et l'intitulé des postes, et d'autre part, de bien vouloir autoriser le recrutement d'agents contractuels aux fonctions mentionnées dans la présente délibération. Le Comité social territorial a émis un avis favorable également."

M. le Maire.- "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ?"

Le Conseil municipal :

APPROUVE l'actualisation du tableau des emplois annexés à la présente délibération.

APPROUVE l'ouverture à la voie contractuelle des postes suivants, à temps complet, pour une durée de 3 ans, sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique :

- 1 responsable du guichet unique et recensement au service IRIS sur le grade de rédacteur ou rédacteur principal 2^{ème} classe ;
- 1 chargé(e) d'opération d'Etat Civil sur le grade d'adjoint administratif ou adjoint administratif principal 2^{ème} classe ;
- 1 chargé(e) de communication interne et des ressources documentaires au sein de la direction de la communication interne sur le grade de rédacteur ou rédacteur principal 2^{ème} classe ;
- 1 chargé d'opérations voirie au sein de la direction des espaces publics sur le grade de technicien ou technicien principal de 2^{ème} classe ;
- 1 coordinateur administratif au sein de la direction de l'entretien du patrimoine bâti sur le grade de rédacteur ou rédacteur principal 2^{ème} classe ;

DIT que la rémunération de ces agents contractuels sera établie selon les grilles propres à chacun des grades correspondants et dans le respect de la délibération relative au régime indemnitaire de la collectivité.

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

15. Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents.

M. le Maire.- "Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents. Fabienne."

Mme LIADZÉ.- "Dans cette délibération, il est proposé au Conseil municipal de pouvoir recruter des agents contractuels, cette fois, pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et donc de recruter des agents dans les cadres d'emplois qui sont indiqués dans la délibération : filières administrative, technique, culturelle, animation, médico-sociale.

De la même manière, le CST a émis un avis favorable."

M. le Maire.- "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ?"

Le Conseil municipal :

DECIDE, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels :

- pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs en application de l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique précité ;
- pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs en application de l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique précité.

A ce titre, il sera possible de recruter des agents dans les cadres d'emplois suivants :

- Filière administrative : Attaché / Rédacteur / Adjoint administratif
- Filière technique : Ingénieur / Technicien / Agent de maîtrise/ Adjoint technique
- Filière culturelle : Attaché de conservation du patrimoine / Bibliothécaire/ Assistant de conservation patrimoine & bibliothèques/ Adjoint du patrimoine
- Filière animation : animateur / Adjoint d'animation
- Filière médico-sociale : Puéricultrice / Infirmière / Educateur de jeunes enfants / ATSEM / Agent social / Auxiliaire de puériculture

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature de leurs fonctions et leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

16. Approbation du renouvellement des conventions de mise à disposition de personnel communal auprès d'associations isséennes.

M. le Maire.- "Point n° 16, approbation du renouvellement des conventions de mise à disposition du personnel communal auprès d'associations isséennes, Fabienne.

Ne prennent pas part au vote : André SANTINI, Fabienne LIADZÉ, Édith LETOURNEL, Caroline MILLAN, Arthur KHANDJIAN, Alain LEVY, Maria GARRIGUES, Tiphaine BONNIER, Claire GUICHARD, Thierry LEFÈVRE, Nicole BERNADET, David DAOULAS."

Mme LIADZÉ.- "En effet, les conventions de mise à disposition de personnel communal auprès d'associations isséennes arrivent à terme le 31 janvier 2025. Il convient donc de renouveler les conventions passées avec ces associations pour une durée de trois ans.

Il s'agit d'Issy Tourisme International, pour 2 agents mis à disposition, le CLAVIM avec 20 agents mis à disposition et le COS, 2 agents mis à disposition.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les conventions de mise à disposition auprès des associations mentionnées, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer. Le CST a émis un avis favorable le 28 novembre 2024."

M. le Maire.- "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ?"

Le Conseil municipal :

APPROUVE les conventions de mise à disposition de :

- 2 agents municipaux auprès de l'association Issy Tourisme International ;

- 20 agents municipaux auprès de l'association Cultures Loisirs Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (CLAVIM) ;
- 2 agents municipaux auprès de l'association Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal (COS).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

DIT que les conventions prendront effet, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} février 2025.

DIT que conformément à l'article 2.II du décret du 18 juin 2008, les associations précitées rembourseront à la Ville d'Issy-les-Moulineaux les rémunérations des fonctionnaires municipaux et les charges sociales afférentes au prorata du temps de mise à disposition.

DIT que les recettes en résultant seront imputées au chapitre 70 (produits des services), du budget communal.

Ne prennent pas part au vote de cette délibération : André SANTINI, Fabienne LIADZE, Edith LETOURNEL, Caroline MILLAN, Arthur KHANDJIAN, Alain LEVY, Maria GARRIGUES, Tiphaine BONNIER, Claire GUICHARD, Thierry LEFEVRE, Nicole BERNADET, David DAOULAS.

Adopté à l'unanimité

17. Fixation du taux de rémunération des agents recenseurs dans le cadre du recensement de la population.

M. le Maire.- "Point n° 17, fixation du taux de rémunération des agents recenseurs dans le cadre du recensement de la population. Vous avez compris. Fabienne LIADZÉ."

Mme LIADZÉ.- "Les enquêtes de recensement sont préparées et réalisées par les communes. À ce titre, elles ont la responsabilité du recrutement et de l'encadrement des agents recenseurs. Il convient donc de fixer la rémunération à verser à ces agents recenseurs conformément aux taux qui sont fixés par la présente délibération, et le CST a émis un avis favorable."

M. le Maire.- "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ?"

Le Conseil municipal :

FIXE pour l'année 2025 la rémunération des agents chargés du recensement de la population isséenne comme suit :

- 52 euros net pour chacune des séances de formation,
- 52 euros net pour le relevé d'immeubles et l'information des habitants,
- 4,50 euros net par logement enquêté,
- 2,10 euros net par adresse enquêtée,
- 120 euros net si le taux de logements enquêtés pendant la première moitié de la période de recensement (soit jusqu'au lundi 3 février 2025) est supérieur ou égal à 75%,
- 120 euros net si le taux de logements enquêtés en fin de collecte est supérieur ou égal à 95%,
- 78 euros net si le taux de réponse par Internet est supérieur ou égal à 60%,
- 78 euros net pour la qualité du travail (tenue du carnet de tournée, numérotation des questionnaires, classement des imprimés collectés, reporting auprès de l'équipe de coordination, respect des entretiens hebdomadaires de suivi),
- 2,10 euros net par logement repris à la suite d'une reprise de secteur d'un autre agent recenseur.

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

VIII – DÉVELOPPEMENT DURABLE – Tiphaine BONNIER

18. Présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable à Issy-les-Moulineaux pour l'année 2024.

M. le Maire.- "Point n° 18, présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable à Issy-les-Moulineaux en 2024. Tiphaine BONNIER. Il n'y aura pas de vote, c'est une prise d'acte."

Mme BONNIER.- "Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Comme chaque année à la même période, je vais vous présenter le rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville, pour l'année 2024. Pour rappel, c'est prévu par l'article L.2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales et l'objectif est de prendre en compte les cinq finalités du développement durable à savoir :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la transition vers une économie circulaire.

Ce rapport présente donc un bilan des politiques publiques et des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire. Le rapport faisait plusieurs pages, il vous a été transmis.

Je vais peut-être revenir sur quelques faits marquants pour l'année 2024, notamment sur les actions de digitalisation, biodiversité et agriculture urbaine. Nous en avons parlé tout à l'heure avec Édith, cela a été la requalification de cours d'école dans le cadre du processus que l'on a appelé Décour'vertes.

Cela a été le renouvellement de la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature par l'Agence régionale de la biodiversité. Nous avons organisé la première journée dédiée à l'animal en ville.

Sur le secteur plutôt des énergies et de l'économie circulaire, nous avons déclaré l'ensemble du territoire de la Ville en Zone d'accélération des énergies renouvelables et nous avons approuvé, au cours de l'année, la Charte territoriale d'engagement en faveur du zéro déchet. Nous avons mené plusieurs projections de documentaire en lien avec le développement durable cette année, et nous avons formé des éco-délégués des collèges et des lycées de la Ville.

D'autres actions ont été menées avec d'autres délégations, notamment la première Journée de la résilience à Corentin Celton et la première nuit du handicap sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville.

Nous allons poursuivre ces actions pour 2025 mais nous allons aussi en mettre de nouvelles en œuvre, nous allons continuer sur la végétalisation d'une nouvelle cour d'école, nous allons étendre la bibliothèque des Ressources d'Issy.

En termes de déchets, en 2025, ce sera la dernière étape du déploiement de la collecte des déchets alimentaires en pied d'immeuble. Nous allons poursuivre également les actions de communication et de sensibilisation, avec par exemple la web série « *Agir pour le climat, cela commence par Issy* » et les mobilités seront également à l'œuvre en 2025.

Voilà pour les grandes orientations que je voulais vous présenter pour le rapport développement durable."

M. le Maire.- "Il n'y a donc pas de vote, vous pouvez poser des questions."

M. BART.- "Monsieur le Maire, dans nos Villes, l'arbre joue un rôle majeur dans la qualité du cadre de vie de par l'embellissement qu'il apporte et la fraîcheur que l'on peut trouver dessous quand les températures sont élevées. En commission, nous avons abordé, sans avoir les chiffres, le taux de succès des arbres plantés, en particulier les 2 038 arbres plantés l'hiver dernier. Auriez-vous les chiffres du taux de succès de ces arbres plantés ? De plus, nous savons que des arbres sont également abattus sur la Ville pour diverses raisons. Quel en est le nombre ?

En Commission également, il a été annoncé que la collecte des déchets alimentaires et vous venez de le rappeler, Madame BONNIER, va être généralisée à toute la Ville en 2025, ce qui est une bonne

nouvelle. Est-il prévu à terme de supprimer un des deux ramassages de poubelles ordinaires lorsque la collecte des déchets alimentaires sera bien mise en place, au moins après quelques mois, car ce serait peut-être un moyen de rendre encore plus efficace cette collecte de déchets alimentaires ? Ce serait également une vraie source d'économie, comme cela a pu être dit en Commission développement durable de GPSO. D'autres Villes l'ont fait.

Enfin, dans le rapport du développement durable, il est également évoqué la zone ZFE, citée dans ce rapport. Nous avons eu un débat important à ce sujet lors du dernier Conseil municipal avec la mise en place de l'exclusion des véhicules Crit'Air 3 au 1^{er} janvier, donc toute proche. Il a été évoqué lors du dernier Conseil municipal qu'une consultation est en cours. Elle a été menée par la Métropole, mais nous n'avons pas eu les résultats ; si vous avez les résultats, nous sommes intéressés.

Dans trois semaines, les véhicules Crit'Air 3 seront fortement réduits dans leur circulation dans notre Ville. Nous nous étions exprimés contre cette interdiction. Savez-vous quels seront les moyens qui seront mis en place sur notre Ville pour contrôler ces restrictions dans trois semaines ?

M. le Maire.- "Merci, Tiphaine."

Mme BONNIER.- "Merci pour ces questions."

Nous avons effectivement abordé en Commission le taux de réussite pour les arbres, et comme je vous l'avais expliqué, ce n'est pas forcément d'une année sur l'autre. Il faut voir le développement à deux ou trois ans. Chaque arbre, qui ne prendrait pas, quelle qu'en soit la raison, serait remplacé à l'identique, donc tous les arbres qui ont été plantés aujourd'hui sont globalement en vie, si je peux me permettre l'expression, sur le territoire. S'il avait été repéré qu'un sujet était plus fragile, il aurait été remplacé immédiatement.

Sur les arbres abattus pour des raisons 100 % sanitaires, comme nous vous l'avons dit, dans un principe de précaution, un diagnostic phytosanitaire des arbres est établi chaque année avec différentes graduations pour voir s'il doit être abattu immédiatement, ou à moyen terme ou ne présente pas de risque. De fait, là aussi, chaque arbre supprimé pour des raisons phytosanitaires est remplacé dans la saison de plantation adéquate, pour avoir un résultat net.

Sur les biodéchets, nous allons entrer dans la dernière phase en 2025 ; pour que l'ensemble du territoire soit couvert par la collecte en porte-à-porte des biodéchets. Au niveau de cette nouvelle collecte, il s'agit véritablement d'un changement de comportement à adopter. Il faut déjà énormément de communication, de sensibilisation : à quoi sert effectivement cette nouvelle collecte pour que les habitants puissent avoir ces nouveaux réflexes.

Nous l'avons déjà remarqué, et nous y reviendrons peut-être tout à l'heure lors de la délibération sur le budget climat, l'incinération des déchets sur la Ville d'Issy-les-Moulineaux, pour cette année, a baissé de 700 tonnes. Forcément, des déchets sont en moins. Toute la sensibilisation faite autour du zéro déchet imprègne évidemment certaines familles mais il y a aussi des déchets qui sont sortis notamment les biodéchets. À terme, l'objectif est de pouvoir réduire le ramassage des bacs gris par rapport aux bacs marron qui auront pris la place.

Si ce sera dès 2025, je ne suis pas en mesure de vous l'affirmer puisqu'il faut faire le déploiement intégral. Cela a été déjà abordé en Commission GPSO, lundi. Certaines Villes commencent à le mettre en place, l'objectif est que cela se généralise à toutes les villes. Maintenant je ne peux pas vous dire si ce sera en février, mars, septembre ou plutôt en 2026.

Sur la ZFE, effectivement nous avons eu un débat passionné, passionnant, au dernier Conseil municipal. L'ensemble des réserves, sur lesquelles nous avons échangé, ont été retranscrites et Monsieur le Maire a écrit un courrier en ce sens au Président de la Métropole pour lui indiquer les réserves qui ont été émises en Conseil et lui demander d'en prendre effectivement la portée pour la suite.

Sur les consultations en cours, sauf erreur de ma part, la Métropole n'a pas communiqué particulièrement à notre attention. J'imagine que c'est un peu long à dépouiller et que cela nécessitera du travail à leur niveau. On pourra regarder en février les conclusions retenues. Quant aux contrôles dans la ZFE, nous l'avons abordé lors de la dernière séance en Conseil municipal, ce n'est pas une compétence qui revient à la Ville. Normalement ils sont censés mettre en place des radars sur la zone concernée. Quand les mettront-ils ? Je n'ai pas l'information, en tout cas, ce sera du ressort de la police nationale et non de la police municipale."

M. le Maire.- "Des questions ? Pas d'autre question. Je remercie Tiphaine pour cet excellent rapport. Il n'y a pas de vote, mais une prise d'acte."

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport sur la situation en matière de développement durable à Issy-les-Moulineaux pour l'année 2024.

19. Compte de résultat du Budget climat 2023 et débat d'orientation climatique relatif au budget climat 2025.

M. le Maire.- "Compte de résultat du Budget climat 2025 et débat d'orientation climatique sur le budget climat 2025, Tiphaine. Pas de vote, prise d'acte du compte du résultat et du débat d'orientation climatique."

Mme BONNIER.- "Merci Monsieur le Maire. Cette délibération fait suite au rapport développement durable pour vous présenter le bilan des émissions de gaz à effet de serre pour la Ville.

Juste, un rappel de méthodologie, les résultats que je vais vous présenter sont pour l'année 2023. Vous vous souvenez du décalage entre les objectifs votés et les résultats. Nous pourrions cependant annoncer les enjeux et les objectifs pour l'année 2025 que nous voterons en février 2025.

Pour rappel, notre démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés par la stratégie nationale bas carbone et la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui sont deux cadres essentiels pour atteindre la neutralité carbone d'ici quelques années, avec la même vision : limiter le réchauffement climatique et anticiper les défis de demain avec des solutions locales adaptées.

En visant une réduction de 40 % des émissions d'ici 2030 par rapport à 1990, notre commune contribue activement à la trajectoire nationale et montre l'exemple en matière de gouvernance climatique locale. Ce Budget climat est une déclinaison territoriale et c'est une initiative innovante et exemplaire, qui consiste à comptabiliser annuellement les émissions du CO₂ au niveau du territoire.

Avant d'aller plus loin, je tiens à remercier le service de la Ville durable pour le travail effectué parce que le document est toujours très complexe.

Passons aux chiffres. Pour rappel, l'objectif de réduction pour l'année 2023, que nous avons voté lors du Conseil, était de 3,4 %. Le compte de résultat des émissions de gaz à effet de serre pour 2023 permet d'identifier une baisse de 7,3 %, soit un résultat deux fois plus important que l'objectif fixé. À titre de comparaison, sur le plan national, la baisse enregistrée est de 5,8 %.

Si on prend quelques minutes pour décliner par secteurs, donc voici quelques points à mettre en exergue.

Sur le résidentiel, la baisse est de 3,8 %, le tertiaire, 7,8 %, les déchets, moins 13 %, les transports, moins 11 %, seul le secteur industriel a augmenté et, comme je vous l'indiquais, le résultat effectif est de moins 7,3 %.

De façon macro, j'aimerais souligner le fait que sur la période 2020-2023, donc depuis que nous mettons en place cette comptabilité, la baisse enregistrée est de 14 %, et sur la période 2005-2023, la baisse estimée, puisque la comptabilité a pu évoluer entre-temps, est de plus de 40 %.

De façon un peu plus micro cette fois, deux secteurs sont à mettre en avant pour cette année, les transports avec moins 15 kilomètres parcourus en voiture entre 2022 et 2023 et plus de 260 % du nombre de vélos sur Quai d'Issy depuis 2020.

Sur les déchets, comme je l'ai indiqué tout à l'heure dans le rapport développement durable, ce sont 700 tonnes d'incinération en moins pour la Ville et l'avancée notable dans la méthodologie, pour calculer de manière plus fine les émissions liées aux déchets de chantier, a permis d'affiner également cette donnée. En effet, lors des précédents bilans, on avait la remarque et le débat à chaque fois. On prenait en compte les ratios nationaux. Là, nous avons pu traiter directement les ratios Ville.

Cela vient concrètement illustrer l'engagement de notre Ville en faveur de la lutte contre le changement climatique et, à travers ce budget, nous démontrons que nous ne faisons pas que viser la

lune et qu'il est possible d'agir localement, tout en s'inscrivant dans les grandes orientations nationales.

Ce bilan est aussi le fruit d'un travail collaboratif. Ce n'est pas que la Ville, il implique les acteurs publics, les entreprises, les ménages, l'ensemble de nos partenaires puisqu'ensemble nous avons démontré que les territoires ont un rôle à jouer majeur dans cette transition écologique. Ces résultats sont sources d'encouragement, ils montrent que nos efforts portent leurs fruits, qu'une transformation écologique ambitieuse est possible dès aujourd'hui à l'échelle locale et que nous pouvons bâtir ensemble des consensus utiles à la Ville.

Nous allons donc poursuivre arduement, et cela ne nous fait pas peur, sur cette lancée avec la préparation du Budget climat 2025, en poursuivant nos actions entreprises depuis trois ans maintenant qui montrent ces résultats positifs.

L'objectif qui sera soumis au prochain Conseil municipal de février 2025 sera une baisse globale de 5 % avec un plan d'action, comme toujours multipartenarial et multisectoriel, tel que détaillé dans la délibération, avec l'exigence d'une transition juste et équitable. Des plans d'action vous ont été proposés avec un retex sur ce qui a déjà été réalisé et les actions à poursuivre notamment dans le cadre bâtiments/énergie, transports, déchets, absorption de carbone et biodiversité, et la sensibilisation. Je ne vais pas forcément dans le détail, tout est dans la délibération mais si vous avez des questions, je me tiens à votre disposition."

M. le Maire.- "Il y a une prise d'acte du compte de résultat, je ne sais pas si vous sentez la finalité, et du débat d'orientation climatique. Comme je suis vraiment dépassé, Tiphaine, vous allez gérer cette partie de cache-cache entre le compte de résultat et le débat d'orientation climatique. Je n'ai rien compris. Mais Monsieur BART va s'exprimer."

Mme VESSIÈRE.- "C'est Madame VESSIÈRE qui va poser une question."

M. le Maire.- "Madame VESSIÈRE."

Mme VESSIÈRE.- "Tout d'abord, le tableau qui est présenté n'a pas d'unité, c'est un peu étonnant, les pourcentages n'ont pas d'unité, mais le reste mérite quand même une unité.

Sous le tableau, il est dit que les émissions liées à l'industrie, et vous l'avez redit, restent faibles. Mais quand on regarde, elles accusent quand même une hausse de 10 %, alors que vous aviez surtout prévu une baisse de 10,7 % ; cela figure dans le tableau. Non échaudée, vous prévoyez à nouveau une baisse de 12,7 %, donc finalement encore plus élevée que ce que vous aviez prévu l'an dernier, ceci pour 2025. Bien évidemment, cela ne se produira pas, cela ne s'est pas produit cette année, on a même enregistré une hausse. C'est un peu étonnant parce que lorsque l'on prévoit, en général, on s'appuie sur ce qui s'est passé précédemment, là, on met le coup de barre de l'autre côté. Dans le cas présent, cela paraît donc un peu incohérent.

La plus forte baisse provient des déchets, c'est tout à fait exact, on ne comprend d'ailleurs pas s'ils contiennent les déchets de chantier ou pas. Alors, nous sommes revenus à la lettre de Monsieur le Maire du 6 octobre 2023 qui nous avait rassurés puisqu'il était écrit qu'il serait demandé aux promoteurs de faire remonter, dans les services de la Ville, les informations en leur possession en matière de déchets et de bilan carbone des chantiers réalisés sur la Ville depuis 2020. Cela devait entraîner la mise à jour du Budget climat et du prochain rapport en matière de développement durable. Je ne fais que relire. Je crois que l'on n'a pas atteint ce point-là.

Il leur était demandé de systématiser cette démarche dans tous permis de construire ou de démolir déposé pour alimenter en vrai nombre le Budget climat. Finalement, on lit que les émissions liées aux déchets de chantier ont été estimées par rapport à la quantité de mètres carrés construits ou démolis sur la Ville. Donc, on n'est pas du tout dans la logique qui avait été annoncée dans ce courrier mais dans une autre logique.

Alors certes, vous nous dites que ce n'est plus le ratio national mais qu'applique-t-on au juste par mètre carré ? Si vous estimez cela à partir du nombre de mètres carrés construits ou démolis, derrière inévitablement, et vous l'avez un peu dit, c'est un nombre plus ou moins local, sans doute local.

D'où sort ce nombre ? Dans la délibération et dans le rapport, il n'est nullement présenté pourtant. On doit bien faire une multiplication du nombre de mètres carrés par un nombre, lequel n'est absolument pas mentionné dans le rapport. On ne sait pas du tout d'où vient ce nombre.

En outre, j'ai remarqué dans la Ville que certains permis de particuliers ne prévoient pas que des ajouts ou des surélévations sans aucune démolition, donc normalement sans impact carbone, et finalement, je constate que des démolitions ne sont pas mentionnées dans les permis mais c'est peut-être licite. Je ne connais pas toutes les règles là-dessus. Donc est-il obligatoire de déclarer une démolition ou pas, quand on dépose un permis pour une surélévation ou pour un ajout supplémentaire dans une maison ? Finalement, si toutefois c'est obligatoire, est-ce que l'on contrôle ? Il y a le fait que c'est fait, et que cela a un impact carbone que l'on ne verra pas.

Vous indiquez, page 5, la désimperméabilisation d'espaces publics, qu'incluez-vous dans le terme espaces publics ? Merci."

M. le Maire.- "Autre question ? Tiphaine, votre procès a été instruit, répondez."

Mme BONNIER.- "Oui, merci. Effectivement, désolée que l'unité ait disparu de la délibération, on s'exprime bien en tonnes équivalent carbone, comme cela a toujours été fait dans le cadre du Budget climat mais nous prenons le point et nous rectifierons.

Sur les émissions, côté industriel, effectivement vous le relevez, elles ont augmenté même si elles restent faibles. Nous avons investigué le sujet. Aujourd'hui je n'ai pas une réponse à vous apporter à 100 % fiable, néanmoins, je l'avais déjà peut-être abordé en Commission, certaines entreprises du territoire sont enregistrées sous des codes NAF en industrie. Ce qui fait que cela va remonter dans les chiffres industriels sans que finalement ces émissions soient émises sur le territoire. De fait, des chiffres augmentent sans que ce soit véritablement sur le territoire. Nous sommes en train d'investiguer puisque la production de géothermie est rattachée directement aux émissions d'ENGIE en tant qu'industriel mais elle n'est pas comptabilisée par les réseaux de distribution. C'est un jeu de vases communicantes que nous devons éclaircir pour le prochain Budget climat, mais nous l'avons bien noté.

Sur la question de tout ce qui est urbanisme, permis, démolition et autres, je laisserai Philippe prendre la main. En tout cas, pour cette mise à jour du Budget climat sur les déchets de chantier, nous avons pris les chantiers achevés pour l'année 2023. Nous ne sommes pas revenus sur les autres années. C'est très complexe mais nous avons un tableau plutôt complet qui prend en compte la construction, les démolitions, les réhabilitations avec les matériaux (béton, métaux, bois, déchets) avec le ratio en kilos par mètre carré et puis, le coefficient d'émission de gaz à effet de serre justement par matériaux. En fonction de la façon dont il est réutilisé, recyclé, réemployé, le coefficient va bouger et le calcul sera fait à ce niveau-là.

Je termine sur la désimperméabilisation et je laisse Philippe compléter. La désimperméabilisation de l'espace public, c'est tout ce que vous pouvez voir en termes de voirie, qui est assez visible par nous tous et l'ensemble des Isséens, mais également tout ce qui sera cours d'école puisque l'on en a parlé. Voilà pour l'espace public globalement, je ne sais pas si vous avez une question particulière concernant les espaces publics, ce sont les parcs et ce genre de chose."

Mme VESSIÈRE.- "J'imagine bien que cela concerne les parcs, les cours, etc., et comme vous l'avez dit en premier, cela concerne également la voirie. C'est là-dessus que je m'étais posée la question. Votre délibération dessert un peu votre propos puisque ce n'est pas uniquement la quantité de mètres carrés, c'est un coefficient variable suivant les matériaux employés, c'est-à-dire que cela va plus loin que la phrase qui est dans la délibération, ce qui est plutôt positif."

Mme BONNIER.- "Je vous remercie et d'ailleurs, pour compléter, mais je pense que Philippe ira aussi sur les délivrances de permis de construire, en tout cas, sur des actes de démolition, il est maintenant intégré de demander le maximum d'informations sur les déchets de chantier. L'année dernière, nous avons envoyé un courrier, sous la signature du maire, à l'ensemble des promoteurs pour qu'ils nous fassent remonter les informations. Là, ce sera inclus pour que ce soit automatique."

M. le Maire.- "Merci, pas d'autres questions ? Merci pour votre travail, racontez-moi, comment fait-on ? Pas de vote, prise d'acte du compte de résultat et du débat d'orientation climatique."

Mme BONNIER.- "Là effectivement, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du résultat de la baisse..."

M. le Maire.- "Oui, mais il y a un chiffrage."

Mme BONNIER.- "Oui, de 3 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire pour l'année 2023, et de prendre acte du débat des questions-réponses que nous venons d'avoir."

M. TANTI.- "Dans le débat, nous attendions les compléments de M. KNUSMANN."

M. le Maire.- "Cela arrive."

M. TANTI.- "Nous sommes sauvés car nous avons l'impression que vous alliez prendre acte avant qu'il ne parle."

M. KNUSMANN.- "Merci, Monsieur TANTI, pour cette invitation. Sur la lettre d'octobre 2023 que vous mentionnez Madame VESSIÈRE, vous avez quand même oublié de rappeler qu'il n'y a pas d'obligation réglementaire faite aux entreprises de fournir les chiffres souhaitables."

Monsieur le Maire invitait effectivement les promoteurs à donner les chiffres du bilan climatique des chantiers, certains le font et d'autres pas, mais il n'y a pas d'obligation, pas de sanction possible malheureusement, donc nous ne pouvons que continuer à leur demander.

Sur les permis de construire et les permis de démolition, de façon générale, les permis de démolition sont intégrés au permis de construire. Parfois, ils sont séparés quand le démolisseur n'est pas le constructeur mais autrement les autorisations en cause font l'objet de la délivrance d'un seul document, ce qui représente une économie de papier quand même."

Mme VESSIÈRE.- "Il est donc obligatoire d'intégrer la démolition si elle a lieu, c'est surtout cela que je voulais entendre."

M. KNUSMANN.- "Non."

M. le Maire.- "Est-ce obligatoire ou pas ?"

M. KNUSMANN.- "Non, il n'y a pas d'obligation. On peut le souhaiter, le demander, mais les promoteurs font ce qu'ils veulent en la matière."

Mme VESSIÈRE.- "Je ne parle même pas des promoteurs en l'occurrence, je parlais de cas isolés de particuliers. Un particulier, qui a déclaré une surélévation, l'ajout d'une pièce et qui démolit avant de faire la surélévation ou l'ajout, c'est parfaitement normal. Sommes-nous d'accord ?"

M. KNUSMANN.- "Oui."

Mme VESSIÈRE.- "Cela veut donc dire que ce sont des impacts carbone que l'on ne verra pas."

M. le Maire.- "Place de la mairie, tout un immeuble appartient à une famille, qui va surélever, ce qui provoque quelques remous, quelques déménagements. C'est la loi, maintenant ils ont le droit de le faire. Que faisons-nous, Tiphaine, pour le vote ?"

Mme BONNIER.- "Nous prenons toujours acte du résultat et du débat que nous venons d'avoir."

M. le Maire.- "Prise d'acte, c'est noté. On vote quand même mais il n'y a pas de vote."

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du compte de résultat du budget climat 2023.

PREND ACTE du Débat d'Orientation Climatique relatif au budget climat 2025.

IX – ÉDUCATION – Bernard de CARRÈRE

20. Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement d'établissements d'enseignement privé pour l'année scolaire 2024-2025.

M. le Maire.- "Point n° 20, participation de la commune, on change de registre, aux dépenses de fonctionnement d'établissements privés pour l'année scolaire 2024-2025. Bernard de CARRÈRE."

M. de CARRÈRE.- "Il s'agit d'attribuer des subventions aux écoles privées sous contrat, fréquentées par des enfants issus de la commune. Nous vous proposons de maintenir le montant des subventions unitaires par enfant, donc 1 050 euros par élève en maternelle et 850 euros par élève en élémentaire pour les deux écoles de la Ville, sous contrat, Sainte-Clotilde et Tarkmantchatz. Les effectifs globaux concernés sont stables, un peu en baisse et donc le montant global de la subvention s'établit cette année à 341 900 euros contre 346 000 euros l'année dernière, donc une légère baisse."

M. le Maire.- "Des questions ? Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

DÉCIDE que la Ville d'Issy-les-Moulineaux participera aux dépenses de fonctionnement des écoles d'enseignement privé, pour l'année scolaire 2024-2025, au prorata du nombre d'élèves issus présents dans les établissements.

FIXE le taux de cette participation à :

- 1 050 € par élève et par an en maternelle et à 850 € par élève et par an en élémentaire pour les écoles « SAINTE-CLOTILDE » et « TARKMANTCHATZ », à Issy-Les-Moulineaux, ainsi que pour l'école du centre de jour pour enfants « LES LIERRES » à Sèvres et « VOTRE ECOLE CHEZ VOUS » à Paris ;
- 350 € par élève et par an en maternelle et 150 € par élève et par an en élémentaire pour les huit écoles privées sous contrat d'association situées sur le territoire de l'EPT GPSO : « DUPANLOUP », « RAMBAM », « SAINT-FRANCOIS D'ASSISE », « SAINT-JOSEPH-DU-PARCHAMP » à Boulogne-Billancourt, « LA SOURCE », « SAINT-JOSEPH de BELLEVUE », « NOTRE-DAME » à Meudon, « SAINTE-JEANNE D'ARC » à Sèvres.

DIT que compte tenu des effectifs fournis par les écoles concernées, le montant de ces participations s'élèvera à :

- 292 900 € pour l'école « SAINTE-CLOTILDE »
- 14 800 € pour l'école « TARKMANTCHATZ »
- 2 950 € pour l'école du centre de jour pour enfants « LES LIERRES »
- 850 € pour « VOTRE ECOLE CHEZ VOUS »
- 450 € pour l'école « DUPANLOUP »
- 2 400 € pour l'école « RAMBAM »
- 300 € pour l'école « SAINT-FRANCOIS D'ASSISE »
- 1 350 € pour l'école « SAINT-JOSEPH-DU-PARCHAMP »
- 2 800 € pour l'école « LA SOURCE »
- 8 300 € pour l'école « SAINT-JOSEPH DE BELLEVUE »
- 14 500 € pour l'école « NOTRE-DAME »
- 300 € pour l'école « SAINTE-JEANNE D'ARC »

PRÉCISE que pour l'année scolaire 2024/2025, ces dépenses représentent un montant total de 341 900 € pour 494 élèves.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions qui concrétiseront les participations de la Ville avec les établissements concernés.

PRÉCISE que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 4 : Didier VERNET, Laurent THIBAUT, Sophie MEREAU, Patrick AUFFRET.

21. Désignation des représentants des usagers pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), section restauration scolaire, pour l'année 2025.

M. le Maire.- "Désignation des représentants des usagers pour la Commission Consultative des Services Publics Locaux, section restauration scolaire pour l'année 2025, Bernard de CARRÈRE."

M. de CARRÈRE.- "Cette session restauration scolaire est, pour nous, un outil important de concertation avec les parents, en présence au moins pour une partie de la réunion des représentants de Scolarest, le prestataire de la restauration scolaire."

Des parents d'élèves sont représentés en fonction du résultat des élections et, cette année, il vous est proposé de confirmer les désignations faites par la FCPE pour trois personnes, et pour les associations indépendantes pour trois autres personnes.

Je profite de cette délibération pour vous indiquer que nous avons, cette année à Issy-les-Moulineaux, au moins pour l'académie de Versailles, procédé à un vote électronique pour six écoles, qui a très bien fonctionné. Un bilan a été établi avec les parents et les enseignants et tout le monde est absolument convaincu qu'il faut que nous étendions cela l'année prochaine, peut-être pas à toutes les écoles mais à un peu plus. Encore une fois, nous sommes à la pointe de l'innovation dans ce domaine.

Voilà pour la désignation des représentants des parents d'élèves à la Commission de la restauration scolaire."

M. le Maire.- "Monsieur TANTI."

M. TANTI.- "Cette délibération me fait très mal car elle montre la décadence d'une fédération de parents d'élèves dans laquelle j'ai, par le passé, beaucoup investi. Elle était présente dans tous les établissements de la Ville quand j'ai cessé mes fonctions de responsable sur la Ville, il y a un peu plus de 21 ans.

Je persiste, comme depuis quinze ans, à voter contre cette délibération parce qu'il y a une interprétation d'un texte que j'ai écrit et qui est mal interprété. C'est la raison pour laquelle je vote contre parce qu'il trahit le texte initial qui a été élaboré sur la représentation des parents dans cette Commission."

M. le Maire.- "Excusez-nous, mais de quel texte s'agit-il ?"

M. TANTI.- "C'était la convention de la restauration scolaire, Monsieur le Maire, que vous aviez accepté de rédiger l'année 95 quand vous avez décidé de passer à la restauration scolaire en délégation, pour vous raconter l'histoire de ce qui s'est passé en 1995, Monsieur le Maire."

M. de CARRÈRE.- "Je suis d'accord pour dire que nous devons faire évoluer les conditions de composition. Il n'est pas normal que la PEEP, car il s'agit d'elle, même si elle a des résultats électoraux en baisse significative, même si elle ne peut pas désigner directement des sièges, ne puisse pas participer à la désignation des autres représentants comme les autres associations indépendantes. Ils font un score bien meilleur que des indépendants et pourtant, ils ne participent pas à la désignation d'indépendants. Il faut trouver, pour l'année prochaine, des solutions pour faire en sorte qu'au moins les représentants de la PEEP puissent participer à la désignation, même si ce n'est pas la désignation de représentants PEEP."

M. le Maire.- "Merci Bernard. Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

PROCÈDE à la nomination des représentants des associations de parents d'élèves, titulaires et suppléants pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, section restauration scolaire, pour l'année scolaire 2025 :

- | | |
|--|-------------------------------|
| - Marine THEVENIAUT-OLIVIER, titulaire | - Loïc PADONOU, suppléant |
| - Leldja CHAIB, titulaire | - Cécile CLAUDEL, suppléante |
| - Cécile MERCIER, titulaire | - Mélanie DE SIGY, suppléante |
| - Olivier BARRERE, titulaire | - Florence COHEN, suppléante |
| - Valérie GUY, titulaire | - Nacira ZARRABI, suppléante |
| - Alice ZHAO, titulaire | |

PRECISE que les directeurs dont les noms suivants seront également associés aux travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, avec voix consultative, conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales :

- Mme Véronique KERMAREC, Directrice de l'école maternelle les Varennes,
- Mme Cécile AZARI, Directrice du groupe scolaire le Petit Train Vert - Robert Doisneau.

PRECISE que seront également associés aux travaux de la Commission, à titre d'experts et sans droit de vote, les personnalités suivantes :

- le directeur général adjoint des services chargé de l'Education,
- le directeur du service Education,
- le responsable du contrat de Restauration Scolaire,
- un responsable d'office et/ou son responsable,
- un coordinateur du temps du midi et/ou son responsable,
- toutes personnes compétentes, à la demande du Président ou du Vice-Président, conformément au règlement intérieur de la CCRS.

Adopté par 45 voix

A voté contre : 1 : André TANTI

22. Approbation de la modification n° 2 au contrat de concession du service public pour la restauration collective scolaire et des accueils de loisirs et autorisation de la signer.

M. le Maire.- "Approbation de la modification n° 2 du contrat de concession pour la restauration collective, Bernard de CARRÈRE."

M. de CARRÈRE.- "Vous vous souvenez peut-être que nous avons déjà adopté un avenant n° 1 à ce contrat de restauration scolaire, qui permettait d'ajuster le prix en fonction du nombre de repas servis tous les ans, qui est en baisse, donc un montant inférieur à celui que nous avons indiqué dans le cahier des charges.

Cette fois-ci, l'avenant concerne les conséquences de la fermeture de l'école des Îles. Les enfants qui étaient auparavant accueillis à l'école des Îles ont été transférés à l'école Saint Germain dont il a fallu modifier un peu l'espace de restauration scolaire. Nous l'avons donc mis aux normes et nous avons demandé à Scolarest d'engager des travaux pour 504 000 euros, donc des travaux très substantiels.

À l'inverse, nous avons imposé des pénalités à Scolarest, qui ne respectait pas complètement à l'époque le cahier des charges en particulier en matière de restauration biologique et de produits locaux. Ils ont maintenant rattrapé leur retard mais il n'empêche que nous avons appliqué des pénalités et après discussion, nous avons ramené les pénalités à 32 555 euros. Cela a un impact sur le prix du repas qui va augmenter de 0,146 euro, c'est un impact pour la Ville et non pas pour les familles. Nous avons vu tout à l'heure l'impact pour les familles dans le montant des augmentations de la restauration scolaire."

M. le Maire.- "Des questions ? Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

APPROUVE la modification n°2 au contrat n°DSP2201 portant sur la concession du service public pour la restauration collective scolaire et des accueils de loisirs.

AUTORISE Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à signer ladite modification et tout document relatif à son exécution.

DIT que les dépenses et les recettes seront imputées au budget communal.

Adopté à l'unanimité

23. Fusion impliquant une direction unique des écoles maternelles Ernest Renan et Marie Marvingt.

M. le Maire.- "Point n° 23. Fusion impliquant une direction unique des écoles Ernest Renan et Marie Marvingt. Bernard de CARRÈRE."

M. de CARRÈRE.- "Nous avons engagé une réflexion avec l'Éducation nationale, la Direction académique sur l'avenir de deux petites écoles maternelles, l'école Marie Marvingt qui comporte maintenant 5 classes et Ernest Renan qui en comporte trois. Ces deux écoles n'avaient plus la taille

critique pour mener à bien des projets pédagogiques, donc en accord avec l'Éducation nationale, nous vous proposons de rapprocher, sur le plan administratif, les écoles Ernest Renan et Marie Marvingt.

Cela n'a pas d'impact pour les familles, le seul impact est qu'il n'y a plus qu'une seule directrice pour l'ensemble de la nouvelle école qui s'appelle Marie Marvingt Renan, il n'y aura plus qu'un seul Conseil d'école. Cela a été évoqué dans les deux conseils d'école séparément et voté à l'unanimité, avec une abstention à l'école Renan."

M. le Maire.- "Des questions ? Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

APPROUVE la fusion administrative des écoles maternelles Ernest Renan et Marie Marvingt en une entité unique applicable dès la rentrée de septembre 2025.

PRÉCISE que l'école issue de ladite fusion sera dénommée « Ecole maternelle publique Marie Marvingt - Ernest Renan » et que son adresse administrative sera située au 19, rue Vaudétard à Issy-les-Moulineaux.

DÉCIDE de notifier cette délibération approuvant la fusion administrative des écoles maternelles Ernest Renan et Marie Marvingt à :

- Monsieur Frédéric FULGENCE, Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine,
- Madame Youmna TOHME, Inspectrice de l'Éducation nationale.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué, à prendre toutes mesures et à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

X – CULTURE – Fabienne LIADZÉ

24. Approbation de la convention entre la Bibliothèque publique d'information Centre Pompidou dénommée Bpi et la Ville.

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 24, approbation de la convention entre la bibliothèque publique d'information Centre Pompidou dénommée Bpi et la Ville. Fabienne. "

Mme LIADZÉ.- "Ouvert en 1977, le Centre Pompidou entame en 2025 une phase de modernisation et de rénovation profonde qui va nécessiter cinq ans de travaux et sa fermeture totale. À cette faveur, la bibliothèque publique d'information, hébergée en son sein, a approché un certain nombre de médiathèques qu'elle a estimé pouvoir être intéressées par un partenariat autour de ses collections.

Cinq années de fermeture entraînant une immobilisation massive des collections habituellement proposées au public, d'une part, et le projet culturel de l'établissement étant profondément revisité à l'occasion de ces travaux, d'autre part, la Bpi a fait le choix de se séparer d'une partie de son fonds et de le proposer à des médiathèques partenaires.

La médiathèque centre-ville connue pour la richesse de ces fonds en langues étrangères a été rapidement identifiée comme un partenaire possible. La cession desdites collections est gracieuse, elle porte sur des ouvrages en version originale d'auteurs chinois, des ouvrages en version française d'auteurs chinois, coréens et japonais. Pour information, le montant global de ce don est estimé à 1 839,60 euros. Cette convention est soumise à l'approbation du Conseil municipal."

M. le Maire.- "Des questions ? Pas de question.

Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté.

Je crois que c'est un honneur qui est rendu à l'ensemble de nos médiathèques et Pompidou est quand même un partenaire de qualité."

Le Conseil municipal :

APPROUVE la convention entre la Bibliothèque publique d'information Centre Pompidou dénommée « Bpi » et la Ville.

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la Bibliothèque publique d'information Centre Pompidou dénommée « Bpi » et la Ville.

Adopté à l'unanimité

XI. – JEUNESSE ET FAMILLE – Alain LEVY

25. Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville, le CLAVIM et la fondation INALCO.

M. le Maire.- "Point n° 25, approbation d'une convention de partenariat entre la Ville, le CLAVIM et la Fondation INALCO. C'est aussi un parrainage intéressant. Alain LEVY."

M. LEVY.- "La Ville d'Issy-les-Moulineaux s'efforce, en lien avec ses partenaires et en premier lieu avec le CLAVIM, d'agir toujours plus et mieux en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.

À travers cette convention de partenariat, la Ville d'Issy souhaite formaliser ses liens avec la fondation INALCO afin de favoriser la diffusion des langues et civilisations orientales dans des domaines variés tels que la jeunesse, la culture et les relations internationales.

Par la signature de cette convention, notre Ville s'engage à :

- favoriser la mobilité des étudiants d'INALCO résidant à Issy par l'attribution de bourses de mobilité internationale et à promouvoir leur insertion professionnelle à travers des opportunités de stage et de conférence ;
- intégrer la fondation INALCO dans son réseau international afin de partager expertises et ressources et contribuer ainsi à l'enrichissement culturel et à l'ouverture internationale de la communauté isséenne ;
- enfin, à promouvoir activement la connaissance des cultures et civilisations dans les établissements de la Ville et solliciter l'expertise scientifique de la fondation INALCO pour le futur centre culturel Georges-Dumézil."

M. le Maire.- "Vos questions ? Vous avez compris qu'INALCO est l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales, 104 langues. Pas de question.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

APPROUVE la convention de partenariat avec la Fondation INALCO.

AUTORISE Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à la signer.

Adopté à l'unanimité

XII – ESPACE PUBLIC – David DAOULAS

26. Présentation du rapport d'activité du Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France pour l'exercice 2023.

M. le Maire.- "Présentation du rapport d'activité du SIGEIF avec David DAOULAS. Il n'y aura pas de vote, c'est une prise d'acte."

M. DAOULAS.- "Tout à fait, merci Monsieur le Maire. Chers collègues, c'est une délibération assez classique en cette période de l'année que la présentation du rapport annuel d'activité du SIGEIF qui est donc notre Syndicat Intercommunal de Gaz et d'Electricité en Île-de-France et qui œuvre sur la Ville pour les compétences d'énergie renouvelable, d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (IRVE).

Vous avez, dans la délibération, les éléments saillants, notamment sur les questions de perte de clients en gaz qui est un mouvement assez global de toute façon depuis de nombreuses années sur

la commune, une tendance nationale. Je vous fais grâce des éléments chiffrés, ils sont dans la délibération.

Nous souhaitons effectivement une prise d'acte pour ce rapport."

M. le Maire.- "Des questions ? Il n'y a pas de vote."

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France pour l'exercice 2023.

27. Présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication pour l'exercice 2023.

M. le Maire.- "Point n° 27. Présentation du rapport annuel du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication pour 2023, David DAOULAS."

M. DAOULAS.- "Merci Monsieur le Maire. Après le SIGEIF, le SIPPEREC qui œuvre sur la Ville pour les compétences d'électricité et aussi d'énergie renouvelable. De la même façon, je vous fais grâce, pour ceux qui ont lu la délibération, des chiffres clés, l'important étant juste de noter que dans la Ville, le SIPPEREC œuvre notamment pour l'enfouissement des réseaux comme cela a notamment été le cas sur Les Hauts-d'Issy et auprès du Fort."

M. le Maire.- "Il n'y a pas de vote, mais prise d'acte. Pas de question ? Adopté."

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2023 du SIPPEREC.

XIII. – COMMERCE et ARTISANAT – Sabine LAKE-LOPEZ

28. Avis relatif à la dérogation au repos dominical dans les établissements de commerce de détail pour l'année 2025.

M. le Maire.- "Avis relatif à la dérogation au repos dominical dans les établissements de commerce pour l'année 2025, Sabine LAKE-LOPEZ."

Mme LAKE-LOPEZ.- "Merci Monsieur le Maire. Chaque année, la loi permet au Maire d'autoriser jusqu'à 12 dérogations au repos dominical pour les commerces de détail.

Pour établir la liste des dérogations en 2025, nous avons, comme à notre habitude, mené une consultation auprès des commerçants et associations des commerçants ainsi que des organisations professionnelles et syndicales. Nous avons également sollicité la Métropole du Grand Paris qui, je le rappelle, doit rendre un avis conforme en tant qu'EPCI à fiscalité propre et cet avis sera précisément rendu lors du Conseil métropolitain du 16 décembre prochain.

Les dates, que nous proposons de retenir, étant détaillées dans la présente délibération, je propose de ne pas vous en faire la lecture. Je précise simplement que ces dérogations ont été structurées en quatre grands groupes afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques des différents secteurs.

En conclusion, il est proposé d'émettre un avis favorable."

M. le Maire.- "Des questions ? Pas de question.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

EMET un avis favorable sur les douze ouvertures dominicales proposées pour l'année 2025 dans les établissements de commerce de détail de la Ville d'Issy-les-Moulineaux :

- **Pour les services de la distribution et de la réparation automobile** (besoins spécifiques, en lien avec les salons, journées portes ouvertes, etc...) : 19 janvier, 16 mars, 13 avril, 11 mai, 15 juin, 22 juin, 6 juillet, 14 septembre, 12 octobre, 19 octobre, 30 novembre, 7 décembre.

- **Pour la branche professionnelle des magasins multi-commerces** (concerne les deux Monoprix) : 5 janvier, 12 janvier, 19 janvier, 15 juin, 22 juin, 6 juillet, 31 août, 7 septembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre, 28 décembre.
- **Pour les librairies** : 5 janvier, 18 mai, 25 mai, 15 juin, 7 septembre, 14 septembre, 21 septembre, 28 septembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre, 28 décembre.

Pour les autres branches professionnelles : (commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire, alimentation générale, épicerie, primeurs, articles de sport et équipement de loisirs, chaussures, parfumerie, cosmétique, esthétique et parapharmacie, optique lunetterie, équipement du foyer, bazars, antiquités, brocante, galeries d'art, arts de la table, coutellerie, droguerie, commerces ménagers, modélisme, jeux, jouets, périnatalité, produits de l'enfant, maroquinerie, habillement et articles textiles, bijouterie, joaillerie et orfèvrerie, papeterie, fournitures de bureau, bureautique et informatique, produits surgelés et congelés) : 12 janvier, 19 janvier, 20 avril, 25 mai, 29 juin, 6 juillet, 31 août, 23 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre, 28 décembre.

Adopté à l'unanimité

S'est abstenu : 1 : Thibaut ROUSSEL

XIV – AFFAIRES FUNÉRAIRES – Étienne BÉRANGER

29. Présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne. Exercice 2023.

M. le Maire.- "Présentation du rapport annuel du Syndicat intercommunal funéraire, Étienne BÉRANGER. Pas de vote, c'est une prise d'acte."

M. BÉRANGER.- "Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme le veut la tradition, avant d'enterrer l'année qui entame son crépuscule, nous devons prendre acte du rapport d'activité du SIFUREP afférent à l'exercice de l'année antérieure.

Dans le document joint en annexe, il est mentionné que le Syndicat compte 111 communes adhérents et gère huit contrats de délégation de service public. Le délégataire du service des pompes funèbres proposait un service complet d'obsèques à un prix forfaitaire de 1 999 euros TTC pour une inhumation et 1 599 euros TTC pour une crémation en 2023. "

M. le Maire.- "Une crémation coûte plus cher qu'une inhumation ?"

M. BÉRANGER.- "Non, c'est moins cher, il y a 400 euros d'écart."

M. le Maire.- "J'étais en train de choisir."

M. BÉRANGER.- "Le concessionnaire assure la gratuité des obsèques pour les enfants de moins d'un an, et accorde des conditions financières particulières pour les enfants décédés avant l'âge de 18 ans.

Enfin, le délégataire OGF prend à sa charge les obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, décédées sur le territoire des communes adhérentes sur la base d'une attestation du CCAS.

Le compte administratif 2023 fait apparaître un résultat positif cumulé de 252 540,92 euros avec une section d'investissement déficitaire et une section de fonctionnement excédentaire pour un budget global de 1 300 000 euros environ.

En ce qui concerne notre cimetière communal, la rotonde située division 3 a fait l'objet d'une destruction en 2010 en raison de son risque d'effondrement. Son emplacement proche de l'entrée étant un atout, elle a fait l'objet d'un comblement et pourra accueillir de nouveaux modèles de columbarium.

Des travaux de rénovation des allées intertombes sont menés chaque année. Cette année, une réflexion a été initiée avec les espaces publics en vue d'une rénovation importante d'allées. Cette étude doit permettre de dégager une solution moins minéralisée, ouvrant la voie à des subventions de travaux.

Pour les Isséens souhaitant être inhumés dans un carré confessionnel, nous les orientons vers le cimetière intercommunal de Clamart car nous sommes membres du Syndicat qui gère ce cimetière. Nous continuerons enfin de proposer tous les types d'enterrement comme les inhumations, les

crémations, les enterrements de première classe, et les enterrements de vie de jeune fille ou de jeune garçon, avec un professionnalisme reconnu et apprécié de nos concitoyens.

Sur ces bases, nous pouvons ainsi prendre acte du présent rapport."

M. le Maire.- "Vous nous inviterez à votre enterrement de vie de garçon.

Des questions ? Il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte. Merci à Étienne BERANGER."

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'exercice 2023.

XV – VŒUX

Vœu en soutien à Ahou DARYAEI

M. le Maire.- "Nous avons deux vœux. Un en soutien à Ahou DARYAEI, déposé par la liste Collectif Écolo et social. C'est un représentant de cette liste qui présente le vœu et parole sera donnée à Fanny VERGNON."

M. THIBAUT.- "Notre liste a déposé deux vœux. Un pour Ahou DARYAEI et un pour Paul WATSON. En préambule, simplement par rapport aux propres valeurs et convictions de notre groupe et par rapport aux valeurs affichées de la municipalité d'Issy-les-Moulineaux autour de la défense du droit des femmes et de la défense de l'environnement, il nous semblait opportun de proposer ces deux vœux concernant la reconnaissance de deux personnalités, de deux figures de résistance actuellement en danger. Il s'agit d'Ahou DARYAEI, comme vous l'avez dit, et de Paul WATSON. Je lis les vœux ?"

M. le Maire.- "Oui."

M. THIBAUT.- *"Le 2 novembre 2024, Ahou DARYAEI, étudiante iranienne à l'université de Téhéran a été arrêtée et embarquée de force par la police des mœurs. En signe de protestation, elle s'est dévêtue et a déambulé en sous-vêtements, après avoir été prise à partie pour un voile « mal ajusté », deux ans après la mort de Mahsa AMINI pour les mêmes raisons.*

Le mouvement Femme Vie Liberté, créé en 2022 après l'assassinat de Mahsa AMINI a suscité un immense espoir de liberté pour les femmes iraniennes mais a été très sévèrement réprimé par le régime iranien. L'acte de résistance d'Ahou DARYAEI est devenu un nouveau symbole pour toutes les femmes opprimées par le gouvernement iranien. De nombreuses associations et organisations de défense des droits humains ont appelé à sa libération.

Selon une annonce de la justice iranienne, mardi 19 novembre, elle aurait été libérée, sous la pression de l'opinion publique mondiale, après avoir été internée pendant plus de deux semaines en hôpital psychiatrique.

Parce que de tels agissements ne peuvent être tolérés, la Ville d'Issy-les-Moulineaux réaffirme son attachement à la défense du droit des femmes en manifestant son soutien à Ahou DARYAEI."

M. THIBAUT.- "Je passe au deuxième vœu ?"

M. le Maire.- "Non, c'est autre chose. Mme VERGNON, répondez d'abord."

Mme VERGNON.- "Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi de rappeler que nous avons rendu hommage aux victimes de la répression en Iran lors de la séance du Conseil municipal du 13 octobre 2022 par la voix de notre collègue Claire GALLIOT.

Vous le savez, la Ville d'Issy-les-Moulineaux entretient de nombreuses amitiés avec des collectivités à l'international. Au-delà de toute considération géopolitique ou de tout jugement sur les gouvernements nationaux en place, les relations établies entre nous sont basées sur l'amitié entre nos peuples. Nous sommes, depuis 2018, liés avec le quartier Nouvelle-Djolf d'Ispahan en Iran, qui compte une importante communauté arménienne enracinée depuis plus de 400 ans.

Aussi, la municipalité est très sensible au vœu que nos collègues du Collectif Écolo et social ont proposé et nous souhaitons l'élargir et le dépersonnaliser à toutes les femmes iraniennes.

Aussi, nous vous proposons de reformuler le vœu et de soumettre à vos votes le texte suivant, plus large, qui exprime le soutien de la Ville d'Issy-les-Moulineaux en faveur du combat des femmes en Iran pour leur émancipation, qui salue leur incroyable courage, et qui réaffirme que le Conseil municipal de notre Ville sera toujours du côté de ceux qui se battent pour leur liberté."

Mme VERGNON.- "Vous avez le vœu sur vos tables mais je vous le lis.

« Nous voici, deux ans après le soulèvement Femme, Vie, Liberté, à devoir renouveler notre soutien à ces hommes et à ces femmes qui combattent, au péril de leur vie, pour défendre leurs droits fondamentaux à la liberté d'expression, de religion, de croyance et d'autonomie.

Il y a deux ans, elle s'appelait Masha AMINI, aujourd'hui elle s'appelle Ahou DARYAEI, mais combien d'autres dans l'intervalle ont été victimes de la répression du régime ?

Elles sont et seront toujours trop nombreuses. Le sang des femmes iraniennes coule, des femmes qui se battent pour le droit de choisir pour elles-mêmes dans un régime où laisser apparaître ses cheveux leur vaut le fouet et parfois la mort.

Alors que le 13 décembre 2024, une nouvelle loi entrera en vigueur et renforcera les sanctions à l'encontre des femmes et des filles, que les Iraniennes sachent qu'elles ne sont pas seules. Que leurs combats pour leur liberté, pour l'égalité entre les femmes et les hommes, contre les discriminations, contre ces violentes injustices qui les sanctionnent simplement pour ce qu'elles sont, nous touchent et nous bouleversent.

Nous, élues et élus de la Ville d'Issy-les-Moulineaux, apportons notre soutien sans réserve au mouvement des femmes iraniennes pour leurs droits et libertés et condamnons fermement toute forme de répression."

M. le Maire.- "Le hasard du calendrier fait que demain je reçois, à sa demande, le nouvel ambassadeur de la République islamique. Donc j'ai demandé au Directeur Général de m'imprimer ce document que je lui remettrai moi-même. Que fait-on pour ce vœu, Madame VERGNON ? Il faut le soumettre au vote."

M. THIBAUT.- "Donc il y en a deux, nous vous remercions d'abonder dans notre sens, nous sommes assez d'accord pour élargir. Pour autant, la question est de savoir quelle est la forme du soutien puisque clairement nous proposons une forme de soutien précise, qui était de donner la citoyenneté d'honneur à cette femme Ahou DARYAEI, par exemple. C'est une forme de soutien précis."

Mme VERGNON.- "Cela personnalise complètement le vœu et la citoyenneté d'honneur, c'est traditionnellement pour honorer celles et ceux qui se sont engagés intellectuellement ou physiquement pour notre Ville, donc cela ne rentre pas dans ce cadre. D'autre part, le fait de personnaliser ce vœu sur Ahou DARYAEI masque d'autres situations très importantes et elle est, entre nous soit dit, peut-être manipulée. Le régime s'en sert aussi, en l'ayant libérée, c'est une sorte de symbole pour eux de montrer que finalement ils sont sympas, ce qui n'est pas le cas."

M. le Maire.- "Donc, vous proposez que votre vœu soit mis aux voix mais on salue le premier vœu proposé. Cela vous convient-il ?"

M. THIBAUT.- "Oui, cela nous convient."

M. le Maire.- "Nous ne sommes pas en train de faire de l'impérialisme. Nous passons donc à ce vote sur Ahou DARYAEI.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

EMET un vœu de soutien sans réserve au mouvement des femmes iraniennes pour leurs et droits et libertés.

Adopté à l'unanimité

Vœu en soutien à Paul WATSON

M. le Maire.- "Un représentant de la liste Collectif Écolo et social présente le vœu pour Paul WATSON et ensuite, Tiphaine BONNIER donnera la réponse. "

M. THIBAUT. - "Je m'y remets. J'ai fait le préambule, je passe directement au vœu :

Le capitaine Paul WATSON, 74 ans en décembre, fondateur de l'ONG Sea Shepherd, a passé sa vie à défendre les océans et la faune marine. Il s'est illustré dans la lutte contre la chasse à la baleine, toujours pratiquée par le Japon malgré son interdiction par le moratoire de 1986 de la Commission baleinière internationale.

Pratiquée au harpon explosif, la chasse à la baleine est cruelle et largement condamnée par la communauté internationale.

Il a été arrêté le 21 juillet 2024 au Groenland, en raison d'un mandat d'arrêt émis par le Japon pour des faits datant de près de quinze ans. Après plusieurs mois de détention, le militant écologiste risque une extradition vers le Japon où il encourt une peine de quinze ans d'emprisonnement, ce qui à son âge équivaut à la perpétuité.

La justice danoise n'a pas permis aux avocats de Paul WATSON de présenter les enregistrements vidéo qu'ils détiennent, pour innocenter le capitaine.

70 communes ont déjà affiché leur soutien à sa libération. Parce que sauver les baleines n'est pas un crime, la Ville d'Issy-les-Moulineaux réaffirme son attachement à la défense de l'environnement en manifestant son soutien à Paul WATSON. "

M. le Maire. - "Merci. Tiphaine."

Mme BONNIER. - "Merci pour cette proposition de vœu. Pour pouvoir répondre, il faut apprécier sa situation plutôt dans sa globalité et je vais vous répondre en deux temps, premièrement, d'un point de vue juridique, cela a commencé à être abordé tout à l'heure par ma collègue Fanny.

Le Code général des collectivités territoriales, dans son article L.2121-29 précise que le Conseil municipal peut « *émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local* », c'est-à-dire qu'il ait une incidence particulière sur la vie de la commune. Bien que nous reconnaissons l'importance de la préservation des océans, ce n'est pas le débat, ce sujet relève du droit international dont les États sont les acteurs. Ce vœu n'est donc pas pourvu d'intérêt local. Enfin, les communes ne peuvent pas décerner le titre de citoyen d'honneur lorsqu'elles entendent ainsi donner leur position sur une affaire « *relevant de la politique internationale de la France et de son intervention dans un conflit de portée internationale* » C'est documenté avec un Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Versailles de 2016.

Au-delà de la cause environnementale défendue ou de la problématique liée à son arrestation et sa possible extradition vers le Japon, Monsieur WATSON fait l'objet de nombreuses controverses et semble parfois jouer un rôle de pompier attisant les tensions en diffusant des thèses pour le moins douteuses. En effet, le fondateur de *Sea Shepherd* semble avoir des connivences avec des personnalités et des organisations racistes et classistes. C'est documenté, puisque dans un article publié dans *Courrier International* en 2004 et mis à jour en 2022, il apparaît que Monsieur WATSON a entretenu des liens avec Dave FOREMAN du mouvement *Earth First*, qui combat « *l'immigration et la surpopulation aux États-Unis* », notamment « *celle des personnes racisées* », car elle serait « *la cause de la crise écologique* ». Quelques années plus tard, en 2007, Paul WATSON développait sa philosophie : « *nous devons réduire radicalement et intelligemment la population humaine à moins d'un milliard* » (paru en 2019, intitulé *Here come the new eco-fascists*).

Pour toutes ces raisons, qu'elles soient juridiques et éthiques, la municipalité considère que ce vœu doit être déclaré irrecevable."

M. THIBAUT. - "Je tiens quand même à signaler, par rapport au début de l'intervention qui est de dire que les vœux doivent avoir une portée locale, que nous avons voté, il y a un an par exemple, des vœux qui étaient des soutiens internationaux.

J'entends le développement sur la personnalité de Paul WATSON que chacun doit apprécier à sa manière à sa juste valeur. Vous avez réfuté au début en disant que ce vœu n'est pas local, nous avons voté, il n'y a pas si longtemps des vœux qui avaient des portées internationales, et que j'ai voté très facilement, parce que je trouvais cela très bien."

Mme BONNIER. - "Si c'était dans le cadre de situations dans d'autres pays avec lesquels nous avons un jumelage ou autre, le lien se faisait sur l'intérêt local. Aujourd'hui, il ne se fait pas mais cela ne veut

pas dire, et je le répète pour que tout le monde l'ait bien en tête, que ce n'est pas une remise en question."

M. THIBAUT.- "Nous avons des liens avec le Japon par exemple."

Mme BONNIER.- "Du coup, je ne suis pas sûre que cela aille dans le sens de votre vœu."

M. THIBAUT.- "Du coup, le Japon intervient, il a une position que l'on peut remettre en cause. Est-ce que l'on soutient le Japon sur le fait qu'il veuille condamner Paul WATSON à quinze ans de prison ? On peut le dire éventuellement."

M. le Maire.- "Nous vous proposons un vote strictement juridique."

M. THIBAUT.- "Nous sommes d'accord, nous allons voter mais simplement..."

M. le Maire.- "Je reçois l'ambassadeur d'Iran demain, je ne vais pas lui expliquer que j'étais un ami du Chah. C'est une situation qui évolue d'ailleurs en Iran et nous allons lui dire : Voilà, Monsieur, le vœu que le Conseil a émis, il a voté."

Là, nous vous demandons de voter pour ou contre ce que nous a proposé Tiphaine. Nous passons au vote."

M. THIBAUT.- "Que ce soit clair..."

M. le Maire.- "Nous n'allons pas passer la nuit là-dessus."

M. THIBAUT.- "Si on dit pour ou contre, on est pour le vœu proposé par nous-mêmes ou pour... ? Que votons-nous ? C'est ma question."

M. LEFÈVRE.- "On vote pour l'irrecevabilité de votre vœu. Donc pour, c'est irrecevable."

M. THIBAUT.- "On aurait pu voter pour le vœu lui-même."

M. LEFÈVRE.- "Cela revient au même."

M. THIBAUT.- "Du coup, notre vote n'est pas le même, c'est quand même mieux de savoir sur quoi on vote. Sur l'irrecevabilité."

M. le Maire.- "Donc on vote aujourd'hui, qui est pour l'irrecevabilité d'abord ?"

M. TANTI.- "Nous n'avons pas compris sur quoi nous votons."

M. le Maire.- "Vous avez raison, Monsieur TANTI."

M. LEFÈVRE.- "Il nous est proposé un vœu. Nous avons vu que pour des raisons essentiellement juridiques, que ce vœu n'est pas recevable, donc le vote porte sur l'irrecevabilité de ce vœu. Soit on est pour l'irrecevabilité de ce vœu, donc contre ce vœu concrètement, soit on est contre l'irrecevabilité et on est pour le vœu. La majorité municipale, si je peux me permettre, vote pour l'irrecevabilité du vœu."

M. le Maire.- "C'est adopté. Merci."

(Demande de parole)

Est-ce que M. BART a pris la parole, cela m'inquiète. Le débat a bien duré. Ce sont des choses qui nous dépassent juridiquement. Nous essayons de trouver une solution amiable pour chacun, nous ne pouvons pas aller au-delà. Donc le vote n'est pas adopté pour l'affaire Paul WATSON."

Mme VESSIÈRE.- "Le vote n'est pas terminé pour l'instant."

M. le Maire.- "Écoutez Madame VESSIÈRE, gardez vos conseils, on vous a vue ailleurs."

Mme VESSIÈRE.- "Monsieur le Maire, nous sommes tout un nombre à ne pas avoir voté. Il faut aller jusqu'au bout de la cérémonie."

M. le Maire.- "Allons au bout, Madame."

Qui est contre l'irrecevabilité ? Qui s'abstient ?

C'est décidé. Rejeté."

Le Conseil municipal :

VOTE sur l'irrecevabilité du vœu présenté par la liste « Collectif Ecolo et social » sur le soutien à Paul WATSON.

Adopté par 39 voix

Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI.

Ont voté contre : 4 : Didier VERNET, Laurent THIBAUT, Sophie MEREAU, Patrick AUFFRET.

M. le Maire.- "Nous passons maintenant aux questions orales."

Je vous rappelle la règle, vingt minutes leurs sont consacrées en fin d'ordre du jour."

Question orale n° 1 concernant les bureaux vacants, présentée par M. Jean-Baptiste BART.

M. le Maire.- "Les bureaux vacants, c'est Monsieur BART qui prend la parole. Monsieur KNUSMANN lui répondra mais il n'y a pas de vote."

M. BART.- "En ce début de semaine, le Consortium des bureaux en France a publié une étude minutieuse recensant les bureaux vacants, immeuble par immeuble.

En Île-de-France, 166 immeubles de bureaux sont vides depuis au moins deux ans, ce qui risque de les rendre obsolètes. Dans les Hauts-de-Seine, ce phénomène touche principalement le quartier de La Défense.

Issy-les-Moulineaux est aussi concernée.

D'après la carte apparaissant dans ce recensement, il y aurait en effet quelques immeubles de plus de 1 000 m² vides depuis plus de deux ans à Issy-les-Moulineaux. Pourriez-vous nous confirmer cela ?

Ces immeubles sont-ils dans le quartier concernant la ZAC HydroSeine ?

Nous savons que la démarche de transformer des bureaux en logements est enclenchée dans ce quartier. Y a-t-il d'autres quartiers où de telles transformations sont envisagées ? Merci."

M. le Maire.- "Monsieur KNUSMANN, pour répondre."

M. KNUSMANN.- "Au 30 septembre 2024, à quelques jours de la sortie de cet article, le taux de vacance sur la Ville était de 6,5 %, qui est un taux relativement stable depuis 2008 puisque le taux moyen de vacance enregistré depuis cette date est à 6,9 %. Il est bas en comparaison du taux moyen en Île-de-France, qui est à 9,5 %. Nous sommes très nettement en dessous, comme de celui de La Défense où il a explosé à 19 % ou encore de Boulogne-Billancourt où il est de 9 %.

Le recensement de l'étude concernée indiquant qu'il y aurait quelques immeubles de plus de 1 000 m² vides depuis plus de deux ans à Issy-les-Moulineaux est inexact. Il s'agit davantage de surfaces disponibles au sein d'immeubles tertiaires, mais pas de la totalité de l'immeuble. Ce phénomène appelé *downsizing* (surfaces prises à bail bien inférieures aux surfaces libérées), et observé post-covid, s'est confirmé, gonflant de facto le stock de bureaux disponibles.

Par ailleurs, il est peut-être fait référence à des bâtiments tertiaires dont les surfaces ont été « gelées », le temps de réaliser des travaux de rénovation ou de restructuration par exemple : Everyday (1-3, rue du Passeur de Boulogne) Equilis (46, rue Camille Desmoulin) GoodLife (45, rue Camille Desmoulins) ou encore Covea (14, rue Rouget de L'Isle) effectivement situés dans le secteur HydroSeine.

Il faut souligner que les immeubles tertiaires d'Issy-les-Moulineaux sont de bonne facture, et de nombreux chantiers en cours pour leur modernisation attestent d'une attractivité toujours soutenue et d'une appétence forte pour les bâtiments tertiaires neufs ou restructurés aux dernières normes environnementales.

Ainsi, nombre d'entreprises de tout premier plan continuent-elles de s'implanter sur la Ville –on citera General Electric, NGE, AEMA/Macif, Warner Bros, et bientôt le CampUS Tony PARKER– ou qui restent fidèles à la Ville comme Arte, Johnson & Johnson, La Catho de Lille.

Enfin, s'agissant de la transformation d'immeubles de bureaux en logements, la Ville a connu une première opération avant-gardiste dès 2004, au 71 avenue du Général-de-Gaulle, avec la transformation des laboratoires Logeais en 21 logements, avec depuis, 10 autres opérations depuis 2014, la dernière en date concernant l'immeuble de bureaux le Pacifique au 24 boulevard-des-Iles

pour y réaliser 55 logements. Ces transformations doivent s'apprécier au cas par cas, en fonction de l'environnement de l'immeuble, de sa structure, sachant que pour certains immeubles, la trame ne se prête pas à une transformation en logements, et du coût de réversibilité."

M. le Maire.- "Monsieur BART ne savait pas cela, lui qui furette dans toute la ville et qui ramasse toujours des tuyaux crevés. Voilà Monsieur BART, vous êtes informé."

Question orale n° 2 concernant la réhabilitation du site Aquaboulevard, présentée par M. Patrick AUFFRET.

M. le Maire.- "Point n° 2, Réhabilitation du site Aquaboulevard par Patrick AUFFRET, réponse par M. KNUSMANN."

M. AUFFRET.- "Fin août 2024, la presse s'est faite l'écho du projet de réhabilitation du site d'Aquaboulevard..."

M. le Maire.- "Sur Paris. Soyez clair, si vous voulez que M. BART vous conseille, Aquaboulevard est sur Paris. Nous sommes à Issy-les-Moulineaux. Nous ne sommes pas encore conseillers de Paris."

M. AUFFRET.- "Merci Monsieur le Maire, mais vous m'avez coupé la parole juste avant que je dise que : le site Aquaboulevard et son environnement initié par la Ville de Paris."

M. le Maire.- "Il est sur Paris."

M. AUFFRET.- "M. GOUJON, Maire du 15^e arrondissement de Paris promet la création d'un nouveau quartier (parc aquatique, espaces sportifs, logements au nombre de 415, commerces et bureaux).

Cet important projet aura évidemment un impact sur notre Ville et particulièrement sur le quartier Les Varennes/Centre-ville.

M. KNUSSMANN, Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme a déclaré que cette réhabilitation devrait être favorable pour notre commune, exprimant toutefois quelques inquiétudes, notamment sur le tissu économique et la circulation, et regrettant une faible consultation de notre Ville par celle de Paris 15.

Nous savons bien qu'il ne s'agit pas de votre projet. Néanmoins, celui-ci devant être finalisé pour 2026 par la Ville de Paris, quelle (s) initiative(s) comptez-vous prendre en 2025 pour mesurer l'impact et en informer le Conseil ?"

M. le Maire.- "Monsieur KNUSMANN."

M. KNUSMANN.- "Depuis 2022, les sociétés Woodwater (WO2) et Le Sextant, maîtres d'ouvrage, mènent un projet de réaménagement et de développement du site de l'Aquaboulevard situé 8-24 rue du Colonel Pierre Avia dans le 15^e arrondissement, pour retrouver une logique de quartier et des proportions d'îlots urbains parisiens, alliant de nombreux usages : parc aquatique, espaces sportifs, la création de 419 logements dont 198 logements type PRS comprenant une résidence sociale étudiante de 145 logements, crèche, commerces, restaurants, maison de santé, bureaux, cinéma..."

Il a donné lieu à deux phases de participation du public :

- une première facultative, en amont du dépôt de la demande de permis de construire, qui s'est déroulée du 16 août au 1^{er} octobre 2022,
- une procédure de Participation du Public par Voie Électronique (PPVE), qui s'est tenue du 27 mai au 28 juin 2024, pendant la phase d'instruction de la demande de permis de construire, déposé le 28 décembre 2022 par la Ville de Paris.

À l'issue, le permis de construire a été délivré le 12 juillet 2024, considérant notamment qu'il résultait de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale que le projet est vertueux sur de nombreux aspects :

- environnemental (réduction des démolitions, valorisation de 75 % des déchets de déconstruction, usage de structures bois, accroissement de la végétalisation, notamment par l'augmentation de la pleine terre et création de 9 000 m² de toitures végétalisées) ;
- les usages (aménagement de nouveaux cheminements piétons par la disparition des espaces événementiels créant ainsi de nouvelles percées visuelles et participant au désenclavement du site en le connectant aux espaces publics alentour et notamment au parc Suzanne-

Lenglen et à la rue du Colonel Avia, dont l'aspect sera considérablement amélioré et valorisera encore plus les sièges sociaux de nos grandes entreprises riveraines, situées quant à elles sur notre territoire) ;

- Enfin, l'aspect énergétique avec une réduction de moitié des consommations du site par le recours à la géothermie et le transfert d'énergie à partir du parc aquatique et de la chaleur issue du réseau CPCU.

Ce permis, qui a été délivré, n'a pas fait l'objet de quelques recours que ce soit.

Le Maire d'Issy-les-Moulineaux a fait part de nos réserves et recommandations à la Ville de Paris dans un avis du 21 mai 2024 formulé sur la demande de permis de construire, qui nous avait été transmise par la Ville de Paris, à notre demande d'ailleurs. Nous avons également adressé plusieurs courriers (les 14 décembre 2022 et 6 décembre 2023) à Emmanuel GRÉGOIRE, ancien Premier Adjoint à la Ville de Paris, et tout récemment encore, le 28 novembre 2024, à son successeur, Patrick BLOCHE.

Nous avons notamment rappelé que, compte tenu de la proximité avec la cité des Frères Voisins, qui vit largement sur notre commune, il est essentiel de préserver un équilibre dans la mixité sociale du secteur, et avons réitéré notre opposition à l'accueil de nouveaux élèves venus de Paris dans nos écoles.

L'attention de la Ville de Paris a également été attirée sur le sujet de la circulation des véhicules motorisés, des mobilités douces, du stationnement, du traitement des espaces publics.

Enfin, il a été demandé de prendre en compte l'activité commerciale existante de notre Ville, notamment dans le nouveau Cœur de Ville, et d'être associés au choix des futurs commerces afin de s'assurer d'une complémentarité de l'offre et non d'une concurrence malvenue.

Nous restons donc vigilants à la mise en œuvre de ce projet et à la prise en compte de nos préoccupations dont certaines l'ont déjà été."

M. le Maire.- "Voilà. C'est un peu le combat du pot de terre contre le pot de fer. La Ville de Paris veut à tout prix construire des logements sociaux qui lui manquent. On avait discuté avec le Premier Adjoint mais depuis, celui-ci s'est tiré aux législatives et affirme son opposition à Madame HIDALGO. Donc on est vraiment dans la termitière absolue d'intérêts locaux, très locaux, électoraux et autres. Voilà ce que vous a répondu Monsieur KNUSMANN qui va continuer à se battre. Il n'est pas question que l'on accueille des enfants de la cité bleue pour venir chez nous. Vous me direz, on a de la place, n'est-ce pas Monsieur de CARRÈRE.

Merci à vous de nous faire confiance. KNUSMANN, vous reprenez les rênes, s'il vous plaît."

Question orale n° 3 concernant le projet de réaffectation de l'ancienne École des Îles, présentée par M. André TANTI.

M. le Maire.- "Monsieur TANTI, un projet de réaffectation de l'ancienne École des Îles. C'est Monsieur GUILCHER qui est le grand maître d'œuvre."

M. TANTI.- "Merci Monsieur le Maire. Si vous me permettez de dire un mot sur la question précédente, il y a quand même la tour Triangle qui commence à monter et qui va peut-être faire un peu de dégâts sur la circulation dans le quartier."

M. le Maire.- "Qui est sur Paris."

M. TANTI.- "Monsieur le Maire, début juillet, vous avez organisé une réunion à l'École Chabanne pour informer les Isséens et, en particulier ceux habitant cette Île, de votre projet de réaffectation de l'ancienne École des Îles au profit d'une coopérative de boulangerie, en coopération avec une entreprise isséenne de restauration collective, avec un objectif de réinsertion de jeunes en difficulté.

Face à la levée de boucliers générale des habitants de l'Île, dont la tranquillité risquait déjà d'être perturbée par les étudiants en droit de la Catho, vous avez, *sine die*, abandonné votre projet.

Sachant que beaucoup espéraient la transformation de l'ancienne école vers un projet à vocation socioculturelle, il semble que rien n'ait émergé depuis de vos réflexions.

Pouvez-vous nous informer de vos intentions et d'éventuels projets qui seraient à l'étude ?"

M. le Maire.- "Monsieur GUILCHER, Maître de séance, à vous. Cela a été une opération très foireuse."

M. GUILCHER.- "Merci Monsieur l'Inspecteur général pour cette question, sur un sujet que vous connaissez bien puisque vous avez pris le temps de venir à la réunion de juillet, je vous en remercie d'ailleurs."

M. TANTI.- "Vous aviez été largement abandonné par tous vos collègues."

M. GUILCHER.- "Après un avis positif du conseil d'école, j'en ai pour témoin Bernard sur ce sujet, nous avons en effet connu un refus de la part des habitants présents lors de la réunion du 2 juillet, en particulier, nous n'avons pas réussi à les rassurer sur les éventuels risques de nuisances sonores nocturnes liées à l'activité de boulanger."

Ce projet d'implantation de Pain et Partage a donc été abandonné à cet endroit, mais il a été transféré dans un autre endroit de la Ville, compte tenu de son intérêt reconnu par tous, y compris lors de cette réunion, compte tenu de l'intérêt d'un sujet social et solidaire de grande qualité. Mais après tout, c'est le jeu de la concertation que d'écouter quand il y a des oppositions fortes.

Certains habitants souhaitent proposer un projet d'utilisation des locaux de cette école mais c'est vrai que passer de la critique à l'art, c'est un peu compliqué et quand on doit concilier des avis particulièrement divergents, on est confronté à la difficulté de constituer un projet commun. Il se trouve que nous avons une rencontre demain avec des représentants des habitants de l'Île et nous en saurons un peu plus. À cette occasion, nous pourrions vous tenir informé, Monsieur l'Inspecteur général."

M. le Maire.- "Merci Monsieur GUILCHER, cette fois soyez présent."

Question orale n° 4 concernant la halle des Épinettes, présentée par Mme Martine VESSIÈRE.

M. le Maire.- "La halle des Épinettes, c'est Martine VESSIÈRE qui a posé une question, Fanny répondra."

Mme VESSIÈRE.- "La halle des Épinettes est partie en fumée le 16 novembre 2023.

Où en est l'enquête ? Les auteurs ont-ils été appréhendés ? Ceci ayant probablement un impact sur le financement de la remise en état par l'assurance, celle-ci a-t-elle donné son accord pour que les travaux débutent ?

Finalement, quand ces travaux débiteront-ils ? J'ai l'impression que depuis que nous avons écrit cela, il y a eu quelques frémissements.

Dans le DOB, il est indiqué que 700 000 euros ont été dépensés en 2024 sur 1,3 million d'euros budgété pour cette halle ; à quoi cela correspond-il ?

Quand cette halle devrait-elle rouvrir ?"

M. le Maire.- "Fanny."

Mme VERGNON.- "Je vous remercie pour cette question qui va me permettre de vous éclairer.

Dans la nuit du 15 novembre 2023, la Halle des Épinettes a été gravement endommagée par un incendie volontaire, mobilisant 80 sapeurs-pompiers pour maîtriser les flammes.

L'origine volontaire de l'incendie a été confirmée lors des premières constatations, et une enquête diligentée. Celle-ci a abouti le 18 mars dernier au placement en garde à vue d'une personne majeure, domiciliée sur la Ville.

Le 20 mars, cette personne a été présentée en comparution immédiate devant le Tribunal correctionnel de Nanterre. Elle a été reconnue coupable pour l'ensemble des faits reprochés, et fait l'objet d'une condamnation à une peine de trois ans d'emprisonnement, dont 18 mois de sursis probatoire avec obligation de travail.

Elle a également fait l'objet d'une condamnation à indemniser la Ville, dont l'étude des modalités a été renvoyée à une audience ultérieure, programmée en février prochain.

Ces condamnations ont été confirmées en appel le 10 juillet 2024, auxquelles la Cour a ajouté une obligation de soins ainsi qu'une interdiction de paraître sur la Commune d'Issy-les-Moulineaux.

Concernant l'expertise du sinistre et les travaux, les premières démarches ont été lancées dès l'autorisation des forces de l'ordre de pénétrer dans les lieux, soit le lundi 20 novembre après-midi.

Elles ont mis en évidence que les dégâts, essentiellement concentrés sur la toiture et les organes techniques du bâtiment, n'avaient pas eu d'impact sur sa structure, permettant d'envisager une reconstruction à l'identique.

Après plusieurs réunions sur place, programmées à la demande de l'expert en charge de ce dossier, en présence des services de la Ville et des différentes sociétés devant intervenir dans le cadre de la réfection de la structure, le lancement des travaux a pu être réalisé le 4 novembre dernier. C'est plus qu'un frémissement, cela a démarré.

Les 700 000 euros inscrits à ce titre au budget de 2024 correspondent aux opérations de remplacement de la toiture, notamment de sa charpente et de sa verrière. Ils correspondent également au début des opérations de remplacement de l'isolation et du système électrique.

La durée totale des travaux de réfection est estimée à huit mois, sous réserve des conditions climatiques susceptibles d'impacter le calendrier de remplacement de la toiture.

Sauf imprévu, une réouverture de la structure est donc programmée pour septembre 2025.

Le chiffrage de l'ensemble de cette opération, estimé à 1,5 million d'euros, reste en cours de finalisation avec l'assureur et les entreprises.

L'intégralité de l'indemnisation devrait être versée au début du printemps 2025. "

M. le Maire. - "Merci Fanny, c'est une affaire qui a été bien gérée avec des implications d'acteurs un peu trop locaux, j'essayais de savoir, la police municipale n'était pas encore équipée pour savoir. J'ai une petite habitude ; quand on ne me dit rien, c'est qu'il y a quelque chose. Finalement, il y avait quelqu'un qui était très proche et je le savais par les habitants du quartier.

Ici, je passe mon temps à dire à mes chers collègues, « fermer vos gueules » mais heureusement que les truands les ouvrent. Heureusement que le petit merdeux qui a foutu le feu a fini par parler. Et tout le monde le savait. Donc s'il vous plaît, soyez discrets, en dehors de la séance et du procès-verbal, taisez-vous. Le type avait des problèmes personnels à régler avec sa famille, ce n'est pas nous qui allons régler tout son *background*.

Donc je félicite les services d'avoir ramassé les assurances, les subventions et de régler cette affaire misérable. Madame VESSIÈRE est rassurée.

Voilà, mes chers amis, ce que nous pouvions dire aujourd'hui. Nous pouvons clore la séance.

La séance est donc close et nous vous remercions de votre participation active."

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus à s'exprimer, la séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Claire GALLIOT

André SANTINI